



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL

2015-2020

Document de travail

Avec l'aimable collaboration de la Chambre d'Agriculture



Document de travail

SOMMAIRE

Introduction	4
Première partie : Éléments de contexte et enjeux pour l'agriculture des Deux-Sèvres	6
I- Un renouvellement des générations d'agriculteurs non assuré	6
II- Des performances économiques en proie à une forte variabilité	9
III- La menace de la céréalisation et de la simplification des systèmes de production	11
IV- Un équilibre à trouver entre le nécessaire développement économique des territoires et le maintien des surfaces agricoles	14
V- Un rôle primordial dans la protection des ressources naturelles et de l'environnement	16
VI- La réforme de la Politique Agricole Commune : une adaptation nécessaire	19
VII- La nécessité d'une approche prospective à horizon 2030	21
SYNTHESE	22
Deuxième partie : le Projet Agricole Départemental 2015-2020 – Ambitions et orientations stratégiques pour l'agriculture deux-sévrienne	24
I- Accentuer l'accompagnement de l'installation et encourager la transmission des outils de production	24
1.1 Adapter le niveau de compétences des candidats à la complexité du métier d'agriculteur	24
1.2 Favoriser l'accès aux moyens de production	25
1.3 Sur la dimension stratégique de la transmissibilité des exploitations	27
1.4 Sur les constructions en Zone Agricole	28
II- Encourager la performance économique des exploitations et le maintien des emplois au sein des filières	29
2.1 La viabilité économique : une condition <i>sine qua non</i> de la durabilité des exploitations agricoles	29
2.2 Augmenter la valeur ajoutée dans les territoires	30
2.3 Encourager toutes les formes d'emploi en agriculture	31
2.4 Renforcer la responsabilité individuelle et l'autonomie de décision du chef d'exploitation	31
III- L'agronomie au cœur des systèmes de production et au service des enjeux de la durabilité en agriculture	32
3.1 L'agronomie base de réflexion, d'évaluation et d'évolution des systèmes de production	32
3.2 Environnement et agriculture, un service réciproque	33
3.3 Nécessité de développer des diagnostics élargis faisant une large place à l'agronomie	37
IV- Maintenir les surfaces agricoles : un équilibre nécessaire au regard du développement des territoires	37
4.1 La planification de l'urbanisme : l'activité agricole ne doit pas être examinée « par défaut »	38
4.2 L'aménagement des territoires : vers un développement raisonné	38
4.3 L'agriculture productrice d'énergie : une concurrence et une complémentarité	39
4.4 L'accès au foncier	40
V- Orientation transversale : la communication « positive »	41
SYNTHESE	42
Conclusion	50
Glossaire	51

Document de travail

Introduction

L'article R.313-1 du code rural prévoit que le préfet de département élabore, après consultation de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), un projet agricole départemental (PAD). Ce projet détermine les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation dans le département.

Ce nouveau PAD s'inscrit dans un cadre économique et administratif en forte évolution. Il constitue la réponse des acteurs agricoles aux profonds changements suivants :

- Tout d'abord, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) qui couvrira la période 2015-2020 et qui devrait se traduire, dans le département des Deux-Sèvres, par un rééquilibrage entre les aides du 1^{er} pilier entre productions et un renforcement des aides du second pilier au profit de productions à caractère environnemental,
- La mondialisation des échanges, croissante, de même que le démantèlement progressif des régimes d'intervention qui doivent conduire les filières à s'adapter. Ainsi, l'ouverture croissante des marchés agricoles offre de réelles perspectives mais les évolutions rapides de la conjoncture, liées parfois à des paramètres qui dépassent le territoire national, engendrent de fortes incertitudes sur l'économie des exploitations. Ceci entraîne une forte volatilité des prix sur les marchés agricoles et quelques tensions sur les flux physiques des produits, et crée une légitime inquiétude au quotidien chez les agriculteurs et leurs organisations.
- La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, au 1er janvier 2016, constitue une opportunité pour l'agriculture deux-sévrienne qui intégrera ainsi l'une des toutes premières régions agricoles européennes. Néanmoins, par le futur éloignement de certains centres de décision, il importe que les spécificités de l'agriculture deux-sévrienne soit portées par l'ensemble de ses acteurs. Le PAD constitue ainsi un outil de politique agricole local partagé par ces acteurs
- Enfin, les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture sont aujourd'hui très prégnantes. Le verdissement de la PAC, les difficultés de plus en plus importantes dans la construction de bâtiments de production ou les débats engagés notamment dans le cadre des schémas de cohérence territoriale sur la consommation foncière en sont des exemples frappants. Ces éléments posent à l'agriculture de nouveaux défis à relever. C'est également dans le cadre du Projet agro-écologique pour la France et de la récente loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt que s'inscrit ce travail.

C'est dans ce nouveau contexte que ce PAD explore des pistes pour demain et fixe un nouveau cap.

Né d'une volonté partagée de la profession agricole et de l'administration départementale, le PAD 2015-2020 définit de nouvelles orientations pour l'agriculture départementale et décline un programme d'actions concret, durant sa période de validité. Ainsi, des indicateurs permettront de mesurer le chemin parcouru vers les objectifs fixés et de corriger le cas échéant les actions

déficientes.

Pour l'élaboration du PAD, cinq groupes de travail thématiques se sont réunis entre avril et juin 2014, ainsi qu'un exercice de prospective sur une période un peu plus longue (2030) et conduit en parallèle de ces groupes. Les thématiques ont été validées en amont par la CDOA plénière du 15 avril 2014 dont les membres en ont composé les groupes.

Les thématiques retenues ont été les suivantes :

- l'installation, la transmission des exploitations et l'évolution des structures
- l'équilibre économique des exploitations et l'emploi
- la production : l'agronomie au cœur des systèmes agraires
- le foncier et l'aménagement de l'espace
- l'adaptation des exploitations à la nouvelle PAC.

Le pilotage général en a été confié à une équipe de coordination DDT – Chambre d'Agriculture.

Le présent document est le résultat de ce travail collectif DDT – Chambre d'Agriculture – CDOA et reflète les débats et échanges conduits dans le cadre des groupes de travail. Il présente dans un premier temps les éléments contextuels qui ont servi de base à la réflexion, puis dans une seconde partie les orientations définies par les membres des groupes. L'analyse conduite ne se veut pas exhaustive, mais pointe des enjeux essentiels pour l'agriculture départementale.

Le PAD constitue ainsi le projet agricole des Deux-Sèvres sur la période 2015-2020, où il s'agira de relever le défi de la durabilité et de la triple performance économique, environnementale et sociale, ou en tout cas de l'initier.

Première partie :

ELEMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX POUR L'AGRICULTURE DES DEUX-SÈVRES

I- Un renouvellement des générations d'agriculteurs non assuré

Le constat dressé est le suivant :

- On assiste à une diminution tendancielle des actifs et des exploitations. Le département des Deux-Sèvres a ainsi perdu 50 % de ses exploitants agricoles depuis 1988 et près des deux tiers depuis 1970.

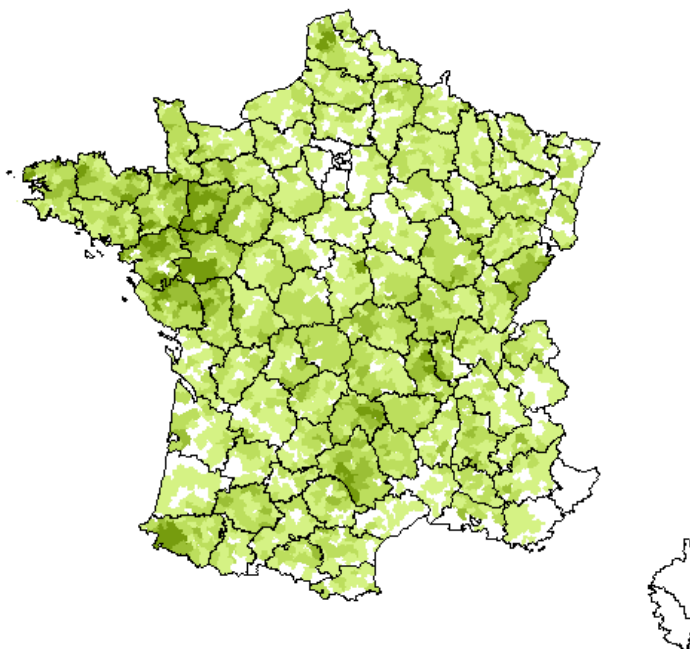
Année	1970	1979	1988	2000	2010
Chefs et co-exploitants en Deux-Sèvres	23126	18517	16628	11261	8618

Source : AGRESTE Poitou-Charentes 2013

- Sans mesure corrective, cette tendance risque de se poursuivre puisque 50 % des exploitants agricoles avaient, en 2010, plus de 50 ans.
- Cette tendance entraîne mécaniquement une augmentation de la dimension économique des exploitations qui facilite l'équilibre économique mais constitue un des freins majeurs à leur transmissibilité.
- On note ainsi le développement de la forme sociétaire et le recours fréquent aux prestations extérieures (délégation et externalisation de travaux). Cependant, le statut du GAEC est conforté par la loi d'avenir et les aides PAC doivent en favoriser les constitutions.
- Il est également signalé une tendance lourde à l'isolement des exploitants et la nécessité de développer le dynamisme collectif (groupes techniques, de développement...). Il est nécessaire de replacer ces groupes au centre des initiatives et d'inciter les jeunes agriculteurs à s'y investir.
- Le renouvellement des générations d'agriculteurs est fragilisé, et la nécessité de faire appel à des jeunes agriculteurs « hors-cadre familial » s'impose. Toutes les filières sont concernées.
- La fin de carrière est insuffisamment anticipée par les agriculteurs, et le départ est souvent retardé. Ce départ doit être accompagné et la transmission des outils de production doit être l'objectif commun de l'ensemble des partenaires de l'agriculture.
- Dans ce contexte, on assiste malgré tout à un relatif dynamisme de l'installation au sein du département, dans un contexte de moindre attractivité des métiers de l'agriculture (amont/aval).
- Il convient donc d'être particulièrement vigilant à l'autonomie de l'exploitant et sa responsabilité individuelle, qui doit être au centre des préoccupations.
- Par ailleurs, les connaissances techniques multiples à maîtriser sont telles, qu'elles doivent faire l'objet d'une attention particulière. La formation sur le plan local se doit d'être au

rendez-vous.

Les graphiques suivants montrent l'évolution de la dynamique de l'installation dans le département. Les Deux-Sèvres font partie des départements français où on installe le plus de jeunes agriculteurs, comme le montre la carte suivante.

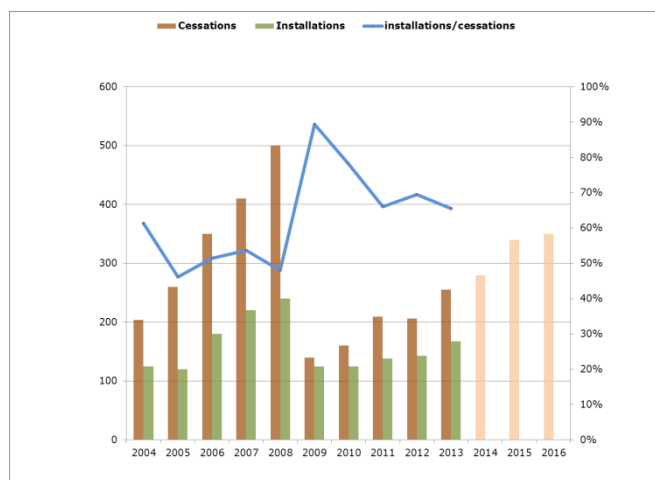


889Source : APCA – Installations aidées de 2007 à 2011

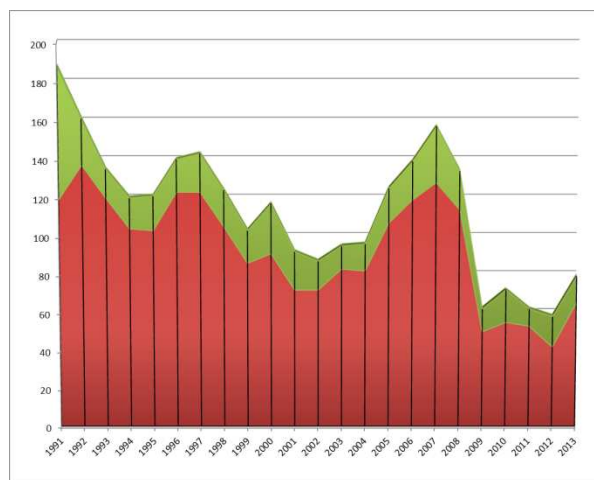
La dynamique de l'élevage et la diversité des productions assure l'essentiel du renouvellement.

Les installations « hors-cadre familial » représentent aujourd'hui plus de 30 % des installations, soit un jeune sur trois.

Dynamique installation transmission en Deux Sèvres

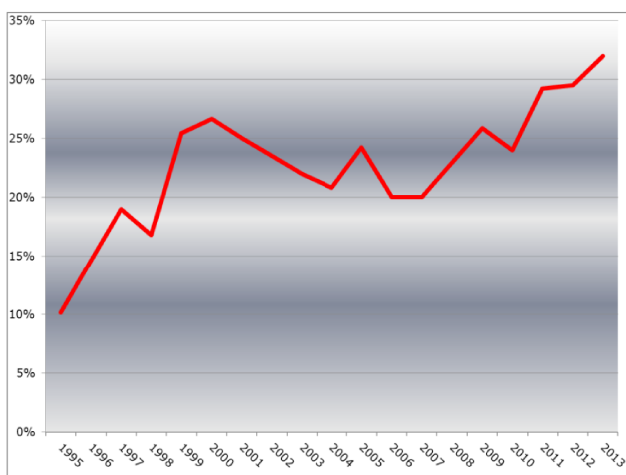


Évolution des installations aidées en Deux Sèvres

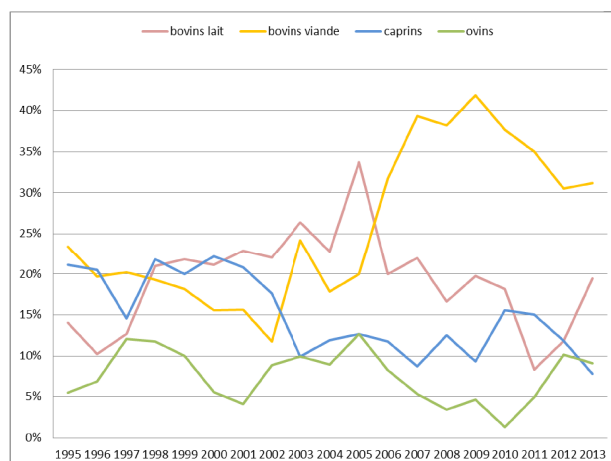


Source : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres – ODASEA ; 2014

Évolution du taux d'installation HCF en Deux Sèvres



Évolution des installations sur l'élevage en Deux Sèvres



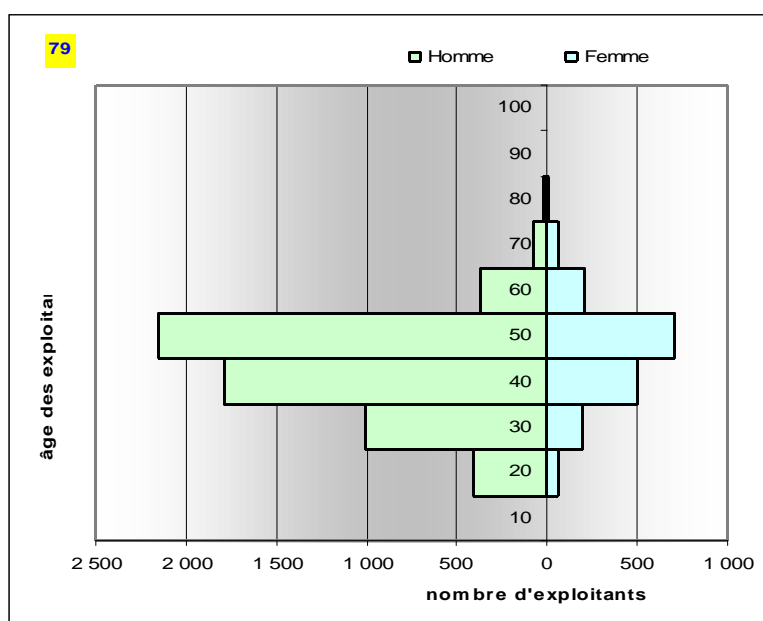
Source : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres – ODASEA ; 2014

Les installations ne compensent évidemment pas les cessations, mais la dynamique installation et cessation est fortement corrélée.

Plus de 80 % des installations se réalisent en systèmes d'élevage, ce qui explique que la plupart sont des installations aidées.

On note également une légère tendance à l'augmentation des installations sur des productions atypiques ou originales, tournées par exemple vers les circuits courts et nécessitant de dégager la valeur ajoutée locale.

On peut s'attendre dans les années qui viennent, et comme le montre la pyramide des âges des agriculteurs en Deux-Sèvres, à des départs plus nombreux. En effet on s'aperçoit que près de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans (3 600 sur 7 500 soit 48 %). Il est donc nécessaire de travailler à la dynamisation des installations pour pallier un éventuel déficit.



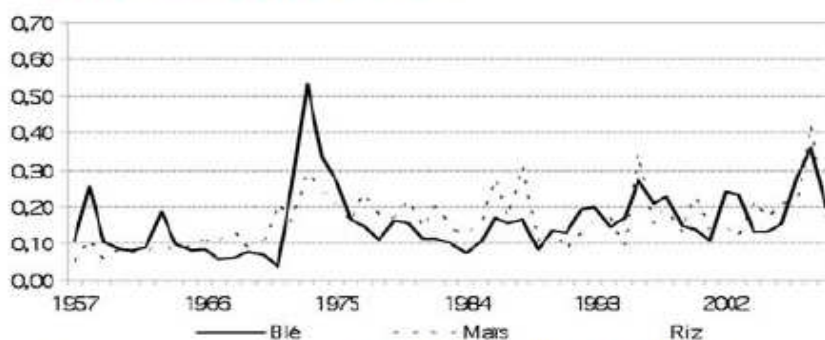
Source : Données MSA 79-86 : pyramides des cotisants (chefs d'exploitation et solidaires) – département 79

II- Des performances économiques en proie à une forte variabilité

Les principaux éléments de contexte partagés sont les suivants :

- Les exploitations sont soumises à une volatilité des cours des matières premières sur des marchés dérégulés et doivent intégrer l'aléa économique dans leur gestion d'entreprise.

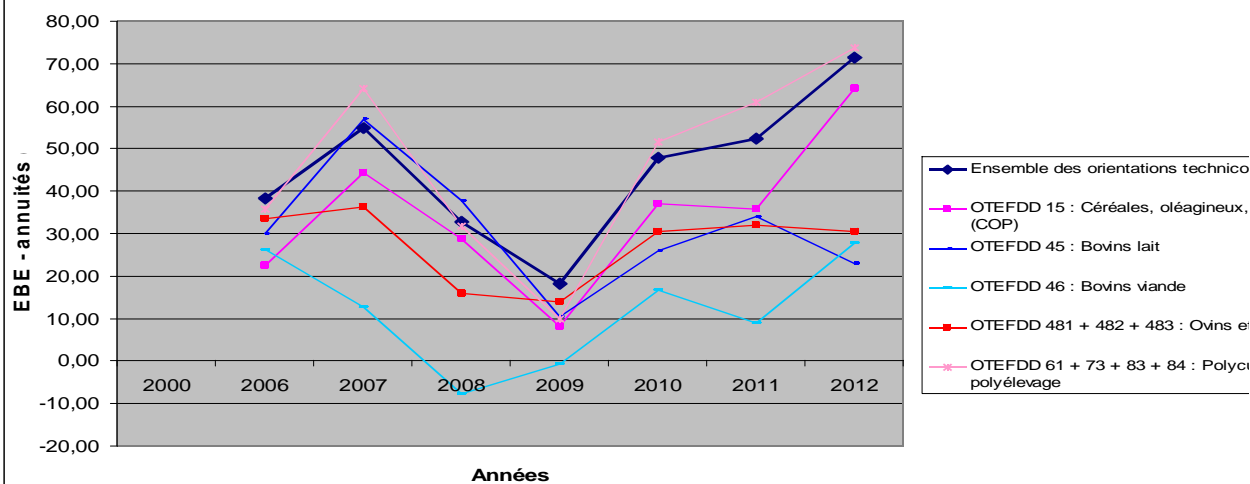
Volatilité (en nominal) annualisée des prix des céréales (1957-2009)



Source : Centre d'analyse stratégique, Note d'analyse n°207, janvier 2011, page 2.

- La performance d'exploitations comparables est extrêmement variable : en effet, une multitude de facteurs influence les résultats et il s'agit de bien évaluer leur importance respective afin de mieux mesurer leurs facteurs de viabilité (Source : GIE Elevage ; 2013).
- La responsabilité individuelle et l'autonomie de décision des chefs d'exploitation restent le socle d'un tissu agricole performant et adaptable. Il convient d'affirmer voire de renforcer ces concepts, qui doivent être le socle du métier d'agriculteur.
- L'importance des systèmes de polyculture-élevage et la diversité des productions départementales rendent les filières, territoires et exploitations plus résilients et leur permettent de mieux faire face aux crises sectorielles ou climatiques.

Evolution du critère "EBE-annuités" des exploitations picto-charentaises par OTEX entre 2000 et 2012



Source : CA79, d'après AGRESTE ; 2014

Les systèmes spécialisés montrent leur fragilité en cas de variations négatives des cours. La force des Deux-sèvres est indéniablement le lien qui existe encore entre polyculture et élevage. Cependant, ce lien tend à se fragiliser et il convient d'en mesurer le risque.

- La valeur ajoutée générée par cette agriculture diversifiée est démultipliée par des filières, amont et aval, encore très présentes et principales sources d'emploi dans les zones rurales. Leur maintien est vital pour l'avenir de ces territoires.

Les entreprises agroalimentaires régionales en 2012							
(nombre, million euros, %)	Nombre	Effectif salarié	Chiffre d'affaires net	Valeur ajoutée au coût des facteurs	Taux d'export (1)	Taux d'investissement (2)	Part des frais de personnel (3)
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	33	2 610	529	114	9,6	30,8	74,7
Fabrication de produits laitiers	7	1 077	297	56	18,2	13,6	73,3
Fabrication de produits de boulangerie - pâtisserie et de pâtes alimentaires	5	347	51	13	6,4	19,7	80,0
Fabrication d'autres produits alimentaires	15	810	184	42	5,6	31,8	71,4
Fabrication d'aliments pour animaux	10	482	660	36	7,3	28,8	57,0
Fabrication de boissons	24	2 545	2 482	963	81,1	17,4	17,1
Total industries agroalimentaires	96	7 969	4 238	1 229	51,4	19,5	29,3
% dans la France	3,5	2,2	2,8	4,8	-	-	-

(1) Taux d'export : chiffre d'affaires à l'export/chiffre d'affaires total
(2) Taux d'investissement : investissement/valeur ajoutée
(3) Part des frais de personnel : frais de personnel/valeur ajoutée

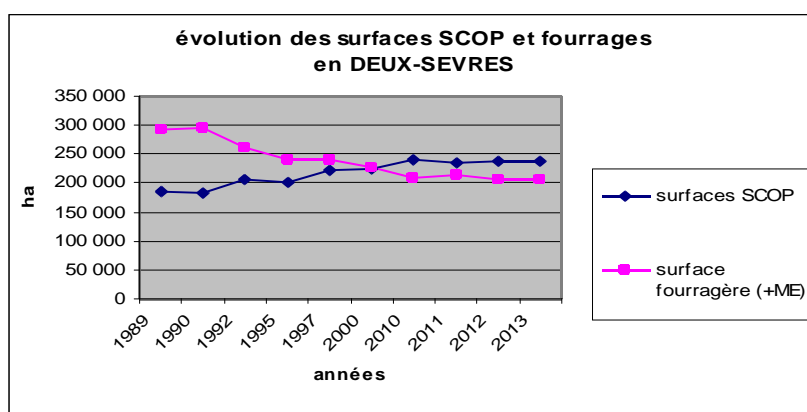
Sources : INSEE - ESANE 2012 - Retraitement SSP (données provisoires)

- Face à un contexte en pleine mutation, la professionnalisation des métiers et la diversité des profils sont de réels enjeux, et il est primordial de les accompagner.
- Dans certaines filières, on passe d'une économie administrée à une économie contractuelle et il y a un enjeu important d'information des exploitants qui vont devoir prendre des décisions d'engagement dans des contrats d'approvisionnement ou de livraison individuels.
- Les différents termes économiques, sujets de débats sur le plan départemental, se devront d'être explicités, clairement définis et partagés avec l'ensemble des partenaires agricoles, afin de s'assurer de la qualité des débats et dans le respect du plan comptable agricole.
- La notion d'efficience des systèmes de production doit être abordée et approfondie. En effet, outre la variabilité importante existant entre systèmes comparables, il convient de privilégier encore davantage et autant que possible, la création de Valeur Ajoutée sur le territoire deux-sévrien.

III- La menace de la céréalisation et de la simplification des systèmes de production

Le constat est le suivant :

- La fin des mécanismes d'intervention (ex : quotas laitiers), la volatilité des prix des intrants et la pression sur les prix de vente, une meilleure attractivité du rapport revenu/temps de travail en grandes cultures et la facilité pour s'agrandir sont autant de facteurs qui augmentent le risque d'abandon de l'élevage. (1), (2)
- La spécialisation en grandes cultures s'accroît, on enregistre une forte progression de la SCOP accompagnée d'une forte diminution des surfaces fourragères, à l'échelle des exploitations et des territoires.



Plus de 80 000 ha de surfaces en prairies ont disparu (de 17 % à 14 % de la SAU environ), dont plus de 60 000 ha transformées en SCOP (13 % de la SAU) (3)

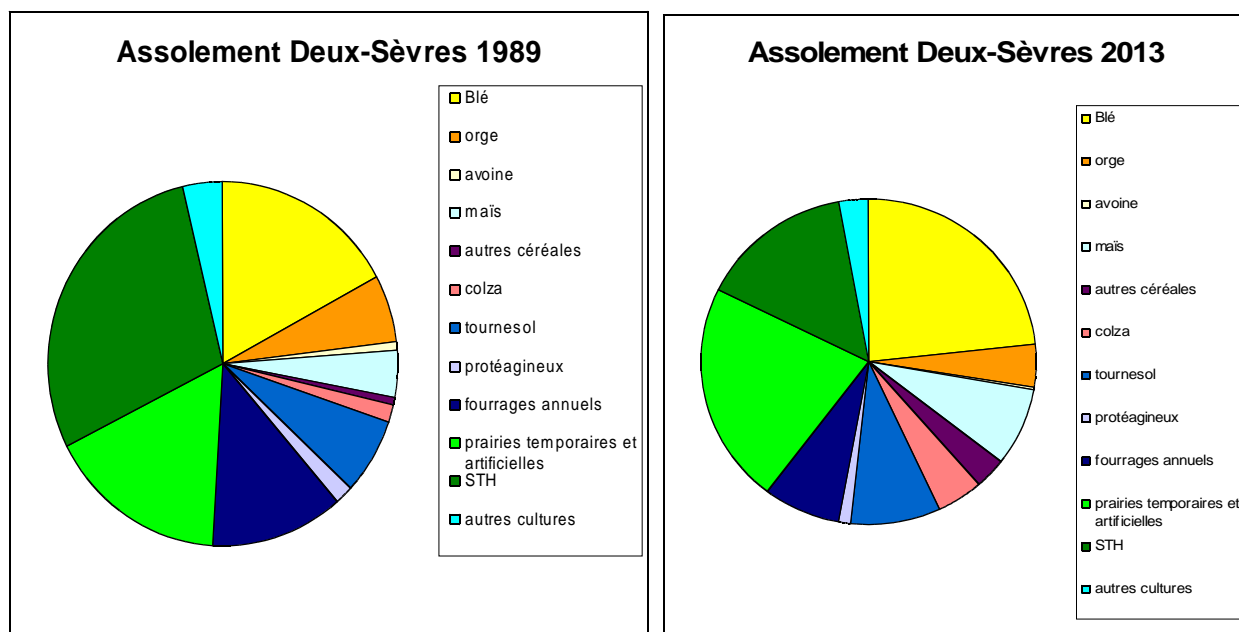
L'entrée dans le XXI^{ème} siècle a marquée la transition de la sole deux-sévrienne, initialement à vocation fourragère vers une prédominance des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux.

- Assolements et rotations au sein de la sole arable sont relativement stables depuis 20 ans. La question de la simplification des rotations, qui n'est pas une tendance nette, témoigne d'une difficulté à introduire une réflexion agronomique globale au sein des systèmes de production. Différentes études en attestent (4), (5), (6), (7)

Cependant, on note des évolutions typiques des régions en transition vers les grandes cultures. L'évolution de la sole montre une relative simplification des systèmes, bien qu'il soit difficile de faire une approche au niveau des rotations, avec une part très significative des surfaces fourragères qui est remplacée par des cultures de vente. L'apparition progressive des oléagineux supprime les surfaces fourragères, et les céréales se spécialisent également autour du blé.

En près de 25 ans, les cultures fourragères sont devenues minoritaires, passant de 58 % de la sole en 1989, à un peu plus de 44 % en 2013. Dans le même temps, la sole en céréales passe de 29 à 39 %, le blé représentant à lui seul plus de 23 % de la sole départementale (et 60 % des céréales).

Les oléagineux ont connu un véritable essor progressant de près de 20 000 ha en 25 ans.



Source : DDT79, d'après les données AGRESTE ; 2014

En 2013, la majeure partie de la sole est consacrée à la production de grandes cultures, soit 56 %.

- La question de l'adaptation du niveau de formation et de réflexion des chefs d'entreprise en matière d'analyse de leurs systèmes d'exploitation, se pose, notamment en terme de « multi-performance » (économique, environnementale et sociale). (8)
- Les rendements stagnent en raison d'une conjonction de facteurs (changement climatique, dégradation des sols, systèmes simplifiés, limite génétique, rupture du progrès technique...) (9).
- Comme l'indiquent de nombreux rapports, la céréalisation tient au fait que l'élevage a vu l'alimentation du bétail, les rations, évoluer depuis 20 ans. Il a délaissé la part d'herbe pour augmenter largement celle des céréales. Les systèmes d'élevage sont ainsi directement impactés par la variabilité importante des matières premières. Revenir à des systèmes plus économes et durables, plus performants, c'est d'abord améliorer l'apport protéique, nécessaire complément des céréales, en évoluant vers des systèmes plus herbagers, en augmentant le pâturage, en accroissant la productivité des surfaces en herbe par l'utilisation de prairies multi-spécifiques à base de légumineuses (8). La culture de l'herbe doit retrouver en Deux-Sèvres une place de choix, transmise amplement sur le terrain.
- L'agronomie est, sans nul doute, une réponse aux enjeux du développement durable, tant sur le plan économique (économies d'intrants, optimisation du potentiel agronomique, préservation des sols...) qu'environnemental (eau, biodiversité, énergie, paysages...), voire social (emplois, temps de travail...). Il est nécessaire de renforcer les mécanismes de diffusion de l'innovation et de partage d'expérience.

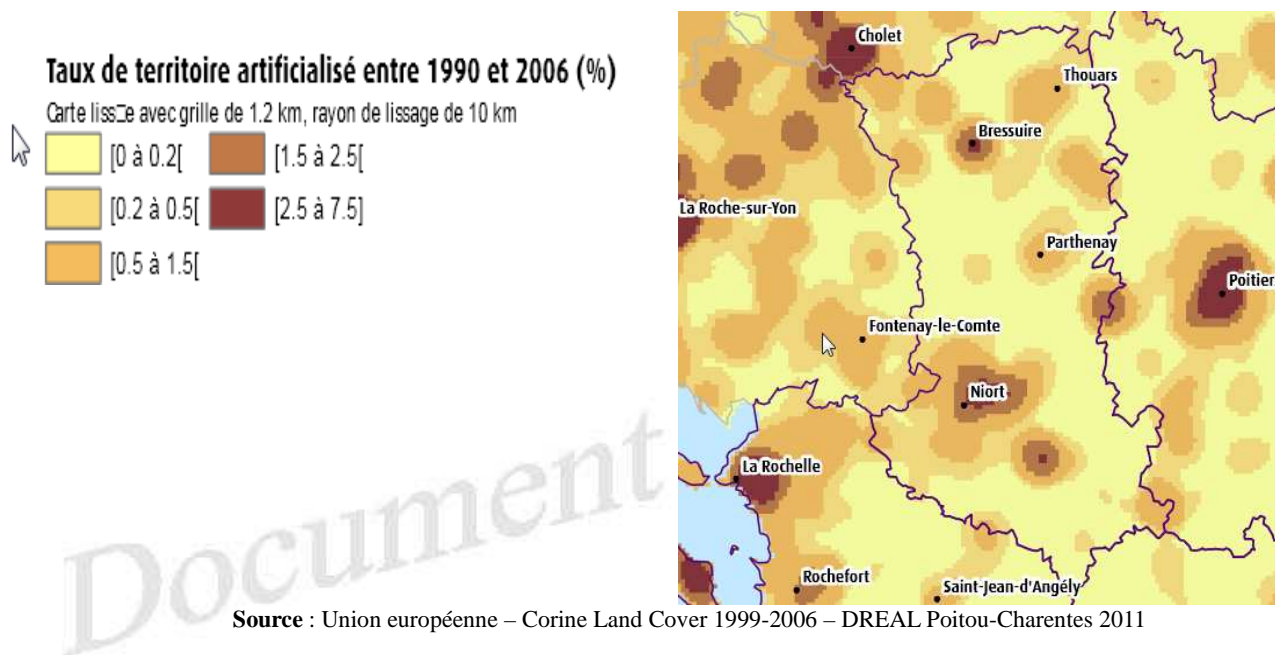
- La diversification des productions est au service de la résilience des systèmes de production : à la fois dans leur capacité à résister aux variabilités des cours, mais aussi aux aléas climatiques. Le lien polyculture-élevage est également à préserver et à renforcer, de même que le lien au sol.
- La complémentarité entre élevage et cultures est un atout important pour le département mais les exploitations en polyculture – élevage font face à de lourds investissements (mise aux normes, dépendance aux intrants, stocks animaux, mécanisation...) tandis que l'organisation du travail y est plus complexe. Les structures sociétaires et le nombre d'agriculteurs exploitants associés répondent bien souvent à ces problématiques.
- Les diagnostics agronomiques sont peu pratiqués alors qu'ils pourraient servir à choisir un système de production mieux adapté aux conditions locales. Et plus largement, ils doivent pouvoir contribuer aux réflexions individuelles et territoriales dans un contexte en forte évolution (changement climatique, contraintes environnementales...). La notion de multi-performance doit également faire une place privilégiée à l'agronomie, et réciproquement, puisque bon nombre des fondements agronomiques répondent de fait aux exigences de performance à la fois économique et environnementale.

Sources :

- (1) : déprise laitière et facteurs de maintien des élevages – Chambre d'agriculture Poitou-Charentes 2014
- (2) : une ambition et un projet pour l'élevage français – Confédération Nationale de l'Élevage 2012
- (3) : données AGRESTE
- (4) : Agriculture Énergie 2030 : itinéraires techniques et systèmes de production – Centre d'Étude et de Prospective MAAF – 2009
- (5) : Étude au niveau des exploitations agricoles et des filières : Freins et leviers à la diversification des cultures par la Délégation à l'Expertise Scientifique, à la Prospective et aux Études de l'INRA – janvier 2013
- (6) : Étude du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Écologie (CGDD), intitulée « Diversifier les cultures dans l'agriculture française pour réduire l'usage des pesticides », – juillet 2012.
- (7) : Analyse du MAAF – les publications du service de la statistique et de la prospective. Centre d'études et de prospective n° 51 août 2012. La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux
- (8) : Demain, la ferme France : vers des agricultures à hautes performances. INRA 2013
- (9) : Séminaire José Rey – stagnation des rendements et productivité dans les grandes cultures. INRA, SAE2, AgroParisTech – 2011

IV- Un équilibre à trouver entre le nécessaire développement économique des territoires et le maintien des surfaces agricoles

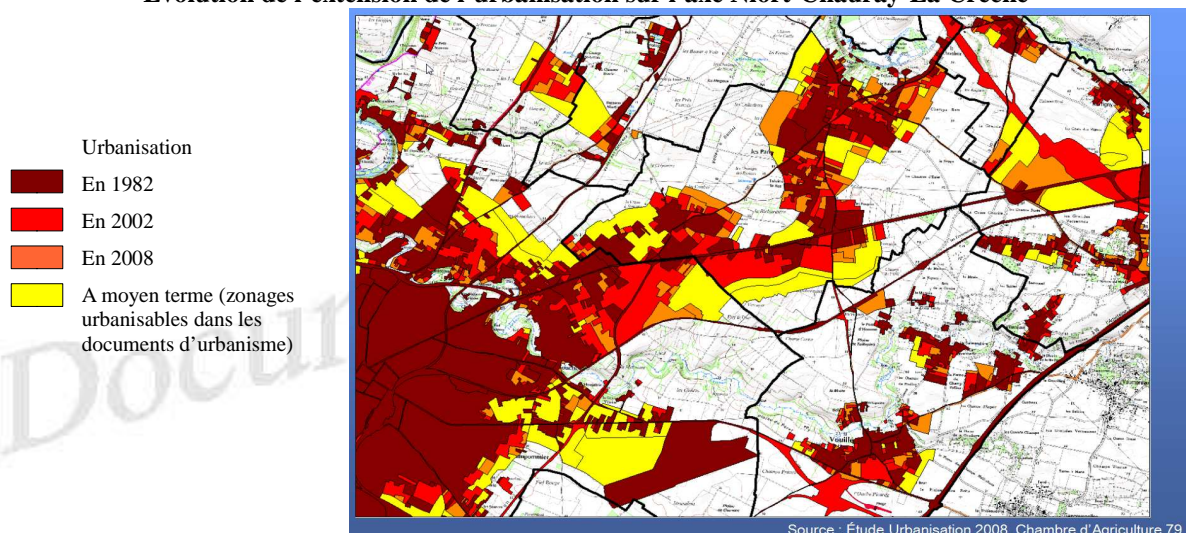
- **Les espaces naturels, forestiers et agricoles sont peu à peu grignotés** par l'urbanisation des territoires. Au niveau national, entre 2000 et 2006, les « espaces artificialisés présentent globalement un accroissement de plus de 82 000 ha, soit +3,0 %, prolongeant la progression déjà observée dans les années 1990. Environ 76 000 ha de terres agricoles ont été « grignotés » par l'artificialisation, ainsi que 10 000 ha de milieux naturels » (1). **L'équivalent de la taille d'un département de terres agricoles disparaîtrait tous les sept ans.**



- Le foncier est au cœur de nombreux conflits d'usages. Avec la baisse des surfaces agricoles, le potentiel de production agricole diminue dans un contexte où les besoins sont de plus en plus prégnants pour le maintien et le développement d'une agriculture de proximité. Les pratiques culturales sont également modifiées du fait de la diminution des espaces agricoles et de leur morcellement par l'urbanisation et les grands projets structurants.
- **Face à ce constat d'une diminution des espaces agricoles et naturels, c'est le constat d'une région sujette à l'étalement urbain qui est dressé.**
La région Poitou-Charentes a connu depuis ces 50 dernières années, un fort étalement urbain. Selon l'agence européenne de l'environnement, on constate ce phénomène lorsque le taux d'évolution de l'urbanisation est plus fort que celui de la population. Or, dans notre région, entre 1968 et 2007, le taux d'évolution de l'urbanisation pour la construction de logements est 6 fois supérieur à celui de la population.
- **La surface des sols artificialisés pour l'habitat a plus que doublé en 40 ans de 1968 à 2007 (+ 110 %) (2).** Les principaux enjeux de cette consommation d'espace se situent en périphérie des villes, dans le périurbain.

- **La consommation de surface pour les activités économiques** est liée à la nature de l'activité elle-même. Cependant au-delà des spécificités économiques, **des territoires sont en perte d'emplois alors que leur consommation d'espace pour les activités se poursuit.** (3)
- Le territoire national présente une forte hétérogénéité de paysages et d'occupations de l'espace : secteurs urbains et péri-urbains, zones de montagnes et zones côtières, zones de plaines et zones de bocages, etc. Certains de ces territoires présentent des pressions urbaines très fortes concurrentes à l'agriculture, d'autres peu de dispositions naturelles à développer de l'agriculture.
- Le département des Deux-Sèvres est globalement un territoire identifié comme très rural avec une faible pression foncière. Toutefois, en périphérie urbaine, autour de Niort notamment, il existe une pression à travers le développement de l'habitat et les zones d'activités.

Evolution de l'extension de l'urbanisation sur l'axe Niort-Chauray-La Crèche



Source : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Étude Urbanisation 2008

- Sur l'ensemble du département, il ne faut pas que cette absence relative de concurrence avec l'agriculture soit perçue comme la possibilité de consommer de l'espace sans veiller à être économe en la matière. **Cela ne doit pas conduire à une poursuite d'un habitat dispersé et/ou trop consommateur par logement** et d'une programmation en zones d'activités pas toujours en adéquation avec les réels besoins mutualisés dans les territoires. C'est une question de solidarité nationale, voire supra nationale, entre les territoires afin de préserver les capacités de productions de denrées alimentaires.

Sources :

- (1) : Corine Land Cover 2000-2006.
- (2) : DGFIP MAJIC 2009
- (3) : DREAL Poitou-Charentes – Le point de vue de l'État sur la gestion économe de l'espace

V- Un rôle primordial dans la protection des ressources naturelles et de l'environnement

Au cours des siècles, l'agriculture a contribué à façonner et à sauvegarder les paysages. La gestion des terres agricoles a une influence directe sur la variété des paysages formant une mosaïque de zones boisées et humides et de vastes étendues de plaines ouvertes.

Ainsi, outre leur fonction de production pour nourrir les hommes, les secteurs agricoles sont au cœur de l'aménagement durable des territoires. Ils doivent contribuer notamment au développement économique, à la protection de l'environnement et à la vitalité du tissu social. Le paysage naturel et non-artificialisé des zones rurales peut attirer les entreprises, notamment du secteur touristique et des loisirs, et de nombreuses personnes, qui viennent y vivre.

Parallèlement, les progrès de l'agriculture depuis 50 ans, ont conduit à une augmentation importante de la productivité en lien avec la spécialisation et la standardisation des productions, la mécanisation et l'élaboration d'intrants conçus pour maximiser les rendements. Cette évolution atteint ses limites avec le plafonnement des rendements (1), l'épuisement des ressources nécessaires à la production agricole (phosphore, énergie, sols, biodiversité), la dégradation des milieux (eau, air), et les impératifs du changement climatique.

En Deux -Sèvres, les ressources en eau sont fortement dégradées, en qualité comme en quantité : 92 % des masses d'eau de surface ne respectent pas le bon état écologique et plus de 60 % des eaux souterraines présentent un état chimique médiocre du fait de la présence excessive de nitrates et/ou de pesticides. Depuis 25 ans, de nombreux points de captage d'eau potable ont été fermés en raison de la détérioration de la qualité des eaux prélevées (2).

Les raisons principales sont :

- la pression sur l'hydrologie des cours d'eau, conséquence des prélèvements directs en rivière ou en nappe mais également de l'interception des flux par les plans d'eau et de la détérioration des zones humides et/ou des têtes de bassin versant ;
- les pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole ;
- la pression sur la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau en lien avec le piétinement du bétail (particulièrement sur les têtes de bassin), la dégradation des berges et de la ripisylve, la rectification, le recalibrage et le colmatage de cours d'eau ainsi que les ouvrages transversaux qui empêchent la circulation des poissons et/ou qui bloquent le transit sédimentaire.

Sur le plan quantitatif, la question de la gestion de la sécheresse se pose autant à court terme en cas de situation de crise, qu'à long terme dans le contexte du changement climatique.

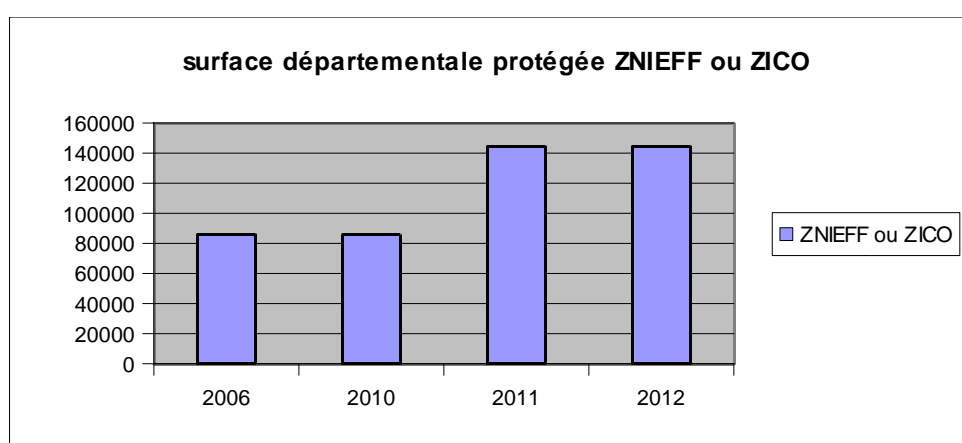
Les sols agricoles eux-mêmes sont menacés en quantité et en qualité. De nombreux sols se sont appauvris en phosphore indispensable à la croissance des plantes, et en matière organique qui contribue à la stabilité, à la richesse en minéraux, et à la capacité du sol à réguler la teneur en eau. Ces tendances sont exacerbées par la rupture progressive entre culture et élevage, du fait de la spécialisation des systèmes de production.

Par ailleurs, le changement climatique est un enjeu majeur pour l'agriculture. En effet celle-ci y contribue fortement, et le subit en tout premier lieu :

- Elle y contribue en libérant des gaz fortement contributeurs au réchauffement climatique : le méthane produit par les animaux ruminants, et le protoxyde d'azote dégagé lors de l'épandage des engrais minéraux. L'énergie consommée pour la production des engrais minéraux contribue également à l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. L'énergie « grise » est également importante dans les systèmes agricoles (aliments du bétail, matériel...), et ce d'autant plus que l'élevage est déconnecté du sol. On estime à 20% la part du secteur agricole dans la production de CO₂ au niveau national.
- En contrepartie, l'agriculture est une des rares activités économiques qui permet de fixer le carbone et l'azote atmosphériques. L'objectif est donc de maximiser cette fonction de fixation, et de réduire au maximum les émanations. La fixation des prairies ou des haies est importante. Cependant, on tend à voir ces éléments bénéfiques disparaître au profit de grandes parcelles culturales.
- Elle le subit en premier chef par la fréquence des incidents climatiques extrêmes qui perturbent la production et peuvent être à l'origine de maladies. On note notamment une fréquence relativement importante des sécheresses (environ une année sur deux durant les quinze dernières années) ou encore de phénomènes atypiques de grêle.

Enfin, l'agriculture a un impact important sur la biodiversité, qu'elle soit sauvage (biodiversité « *per se* ») ou domestique (cultivée), et on assiste globalement à un recul significatif. Les oiseaux de plaine en sont un emblème majeur, tout comme l'est le marais poitevin au sens touristique du terme. La tendance est au regroupement et à l'agrandissement parcellaire, mais on note surtout une simplification inter et intra-spécifique, avec des rotations qui se simplifient et des surfaces prairiales qui s'érodent. De façon concomitante, les linéaires de haies disparaissent.

Ces évolutions ont des impacts non négligeables sur la biodiversité, ainsi que sur les paysages. La réglementation, notamment européenne, évolue souvent en conséquence, afin de pallier ces dommages collatéraux, comme en témoigne l'évolution des zones « protégées » (ZNIEFF et ZICO) sur le département :



Source : DDT79/Service Eau et Environnement

De la même façon, d'autres zonages naturels couvrent des surfaces de type chevelu de rivières et ripisylves. Au total, ce sont près de 110 000 ha, soit 18 % de la SAU, qui sont couverts par le réseau Natura 2000 (3).

Ainsi, comme le rappelle la Charte Agriculture, Urbanisme et Territoire de 2009, il convient de préserver à la fois l'activité agricole mais aussi son cadre. Il est donc nécessaire de préserver la richesse écologique et paysagère des Deux-Sèvres, atout potentiellement important en termes de signes de qualité des produits agricoles ; de préserver les habitats, sachant que c'est l'agriculture qui les a créés ; garantir l'accès et la qualité de la ressource en eau ; le tout en assurant un développement durable et donc en garantissant une économie agricole.

Document de travail

Sources :

- (1) : ORACLE Poitou-Charentes – Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en région Poitou-Charentes – Edition 2014
- (2) : DDT79/Service Eau et Environnement
- (3) : Charte Agriculture, Urbanisme et Territoires ; Deux-Sèvres ; 2009

VI- La réforme de la Politique Agricole Commune : une adaptation nécessaire

Le constat est le suivant :

- Les Deux-Sèvres seront un contributeur net au rééquilibrage général des aides du 1^{er} pilier de la PAC (environ -5 % entre 2013 et 2019, à relativiser par une baisse générale du budget alloué à la PAC de -4 % sur la même période), mais avec une forte redistribution interne au département ;
- Les changements de logiques sur l'attribution des aides à l'élevage (ex : fin des droits « vaches allaitantes » pour un dispositif d'aides couplées), doivent permettre de prétendre à davantage de soutiens. Il conviendra de suivre ces évolutions sur la durée de la programmation de la PAC. L'ensemble des aides couplées animales et végétales au service de l'élevage sont un atout et un potentiel important de captation des aides de la nouvelle PAC. Il s'agit d'accompagner suffisamment ces potentialités pour en permettre un bénéfice global pour la ferme deux-sévrienne.
- De façon globale, les conditions permettant d'accéder au verdissement des aides du premier pilier devrait être sans effet significatif en Deux-Sèvres (les systèmes deux-sévriens répondent d'ores et déjà aux principaux critères du verdissement). Les infrastructures agro-écologiques sont encore très présentes et témoignent de la qualité paysagère du département. Les prairies ont encore une place significative dans la sole départementale et les systèmes sont relativement diversifiés et ne devraient donc pas être sujets à des difficultés liées au verdissement.
- L'emploi en agriculture est encore suffisamment présent en Deux-Sèvres, et notamment les structures sociétaires de type GAEC. Cette situation est bénéfique au regard des paiements redistributifs existants dans la nouvelle PAC. Il est possible que cela vienne contrebalancer positivement la contribution nette du premier pilier. Cela reste à vérifier.
- La diversité des productions ainsi que la place prépondérante pour certaines d'entre elles, sont un atout de poids eu égard aux nouvelles aides couplées mises en place (aide à la Vache Laitière, aides aux protéines végétales) et au renforcement de certains autres (ICHN, en lien par exemple avec les aides ovines et caprines...)
- On note un fort succès des mesures agro-environnementales incitatives (1389 dossiers MAE à traiter en 2014). Cependant, les nombreuses mesures et territoires existants entraînent une véritable complexité pour tous les partenaires et surtout pour les agriculteurs. Il convient de simplifier cette approche, en stabilisant le dispositif et les territoires.
- Le département présente un fort potentiel pour l'accès aux mesures du second pilier de la PAC : l'extension des territoires éligibles contrebalancent largement la baisse de 1 % des aides du premier pilier. Ainsi, les exploitations des Deux-Sèvres peuvent, en théorie, être bénéficiaires nets de la PAC (1^{er} et 2nd pilier de la PAC confondus),
- Force est de constater un poids très important des Deux-Sèvres sur ce second pilier (environ 40 % des dossiers régionaux, tous dispositifs confondus), surtout sur les aides MAE, PMBE, PVE, PPE... Il convient de continuer à peser sur ces aides, et de valoriser les atouts du département.
- Les évolutions réglementaires concernant la conditionnalité, et notamment les haies, ou bien le rappel concernant les prairies, contribuent au maintien de l'élevage et limitent les

abandons. Il convient de véhiculer le message en ce sens.

- Cependant, la mise en œuvre du cinquième plan d'actions « nitrates » (5^{ème} PAZV) est complexe et son contrôle difficile. Il risque, par ailleurs, de peser négativement sur les systèmes d'élevage compte tenu des périodes d'épandages réduites si cette réduction nécessite une extension des bâtiments de stockage et si les systèmes n'évoluent pas vers le développement du pâturage dans le système de production.
- Le département des Deux-Sèvres bénéficie de nombreux atouts en termes de dynamisme, de diversité de productions et de groupes inscrits dans des démarches innovantes. Le potentiel d'ouverture sur les GIEE, sur les actions collectives... est à valoriser, et à accompagner. La diffusion des innovations doit être une préoccupation permanente.
- La formation, et notamment la formation continue, doit être renforcée. Les innovations agronomiques, les GIEE... représentent un potentiel intéressant qu'il convient de partager et de valoriser. Un suivi particulier sera fourni en ce sens.

Document de travail

VII- La nécessité d'une approche prospective à horizon 2030

La CDOA du 15 avril 2014 a validé la demande du président de la Chambre d'Agriculture de mettre en place un groupe de travail chargé de réaliser un exercice de prospective à horizon 2030.

Le travail de prospective est annexé au présent document

Document de travail

SYNTHESE

La tendance générale constatée en Deux-Sèvres, mais aussi dans les zones dites « de transition », est la perte de vitesse des systèmes d'élevage au profit des systèmes de grandes cultures, au détriment des activités de transformation des produits (laiteries, abattoirs, ...). Les productions réglementées et administrées avaient été jusqu'à présent, relativement préservées. C'était le cas des productions bovines par exemple avec les quotas laitiers et leur lien au sol, ou les droits à produire en vaches allaitantes et leur gestion départementale.

Aujourd'hui, force est de constater que les mécanismes de régulation se réduisent dans une économie de marché mondialisée. Ainsi, leur disparition progressive ou leur gestion à un niveau plus global et moins liée aux territoires, favorisent encore davantage cette transition vers des systèmes de grandes cultures moins gourmands en temps de travail et plus rémunérateurs.

Cette tendance est renforcée par le non-renouvellement générationnel en agriculture, qui se traduit par un agrandissement des structures et par voie de conséquence, par une simplification et une spécialisation des systèmes de production. Lorsque la surface à cultiver satisfait l'unité de main d'œuvre, il est souvent saisi l'occasion d'abandonner l'atelier animal, et ce d'autant plus que la succession familiale n'est pas assurée.

Outre le fait que cette transformation progressive entraîne une baisse de la richesse produite par l'agriculture (moins de valeur ajoutée à l'hectare de cultures comparativement à l'élevage), elle fragilise surtout l'ensemble de l'économie départementale et ses emplois induits par les productions animales. « Céréalisation » et absence de renouvellement générationnel conduisent inéluctablement à une désertification de certaines zones rurales qui interroge l'avenir de ces territoires ruraux. Par ailleurs, l'évolution des systèmes vers le développement des grandes cultures interroge la capacité de ces systèmes à ne pas dégrader leur territoire, notamment sur le plan environnemental.

L'ensemble de ces sujets est intimement imbriqué. Ainsi, il est nécessaire de bien appréhender les liens qui existent entre eux et d'essayer, dans la mesure du possible, de ne pas traiter les sujets de façon isolée et indépendante les uns des autres :

- La fragilisation des filières et de l'emploi en aval de la production du fait de la nette prédominance de l'emploi lié à l'élevage dans les filières agro-alimentaires.
- La transmission des outils de production, et donc l'installation de jeunes agriculteurs, et l'évolution négative des assolements, dans le cas contraire.
- L'augmentation des facteurs de production par exploitant, et l'abandon des ateliers d'élevage, plus contraignants et plus gourmands en temps de travail.
- La perte de valeur ajoutée liée aux pertes d'activité d'élevage et la très grande volatilité des cours est un élément à prendre avec grande attention et il s'agit aujourd'hui de définir et partager les indicateurs économiques à suivre et de les mesurer.
- La résilience des systèmes au service des agriculteurs et des filières.
- La disparition importante des surfaces toujours en herbe et globalement des prairies, qui ont démontré leurs bénéfices environnementaux ; leur dépendance aux filières d'élevage, et les conséquences environnementales (eau, climat, biodiversité) liées à leur disparition.

- Le lien entre le sol et les ateliers animaux et les conséquences économiques de leur séparation (fragilisation, mécanisation, charges alimentaires...) ainsi que leur dépendance aux céréales, aux compléments azotés.
- La disparition progressive des avantages comparatifs liés aux qualités environnementales et paysagères des Deux-Sèvres en lien avec l'évolution de la sole départementale, et le lien aux produits de qualité qui risquent de perdre en typicité.
- La nécessaire préservation des espaces agricoles en proie aux conflits d'usage...

Le PAD se doit d'être ambitieux face à ces constats, avec des priorités d'action vers la transmission des outils et l'installation de jeunes agriculteurs. Il se doit de définir des orientations stratégiques pour répondre à ses ambitions.

Les enjeux sont nombreux, que ce soit sur le plan global, comme sur les plans territoriaux et locaux. L'élevage reste la base de l'identité deux-sévrienne, notamment du fait de son histoire coopérative mais aussi de par les nombreux emplois induits par la valeur ajoutée dégagée par l'élevage.

Document de travail

Deuxième partie :

LE PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL 2015-2020

Ambitions et orientations stratégiques pour l'agriculture deux-sévrienne

Par grande thématique abordée au sein des groupes de travail, le Projet Agricole Départemental consiste à formuler des propositions en vue de répondre aux orientations partagées au sein des groupes, puis de décliner sous forme d'actions concrètes à mettre en place et à suivre dans le temps.

Les grands titres correspondent aux ambitions et les sous-titres aux orientations stratégiques du Projet pour s'en rapprocher.

I- Accentuer l'accompagnement de l'installation et encourager la transmission des outils de production

1.1. Adapter le niveau de compétences des candidats à la complexité du métier d'agriculteur.

Le métier de l'agriculteur se complexifie et l'augmentation du nombre de hors cadre familial modifie le mode de transfert des compétences. Les acquisitions qui se faisaient dans un cadre familial (parents-enfants) sont moins systématiques, et ce d'autant plus quand il s'agit de transmission entre tiers. Il est donc nécessaire d'imaginer d'autres méthodes pour faciliter l'entrée dans le métier. Il convient notamment de définir toutes les modalités nécessaires à la facilitation de l'accès à l'installation pour des candidats hors cadre familial.

Du point de vue technique, il est important de rappeler l'importance du transfert des compétences entre les générations. La technique agricole est une source d'attractivité aux métiers qui permet de reprendre pleinement la main sur des actes de décision.

Au niveau de la gestion de l'entreprise il est capital de rendre les candidats à l'installation, autonomes et responsables de leur future exploitation.

Enfin, l'insertion du jeune dans un environnement social « vivable » en tant qu'agriculteur doit être facilitée pour éviter l'isolement de ce dernier. Il est notamment extrêmement important que le candidat hors cadre familial initie son immersion au sein du tissu social existant, afin de ne pas se trouver marginalisé dès son arrivée.

Il convient également de bien insister sur le caractère professionnel et la nécessaire polyvalence que requiert aujourd'hui le métier d'agriculteur. L'accompagnement est en ce sens déterminant.

Propositions :

- Travailler sur les modalités de transfert de compétences (place des stages dans le parcours à l'installation, parrainage...)
- Développer l'analyse de risques
- Développer la culture de chef d'entreprise (autonomie et responsabilité), en généralisant les formations en gestion notamment. S'assurer d'une culture « économique » minimale des jeunes installés et développer les compétences
- Sensibiliser au rôle des CUMA, du service de remplacement et de l'agriculture de groupe et mobiliser les jeunes installés à prendre en compte ses structures de mutualisation des coûts et de partage d'expérience.
- Inciter les jeunes agriculteurs à s'inscrire dans des groupes techniques et de développement, garant du non isolement et de l'acquisition de multi-compétences, et de la culture de la multi-performance.

Actions :

- PPP à encourager et à accompagner pour l'ensemble des jeunes, aidés ou non.
- Permettre un accès plus simple et moins onéreux pendant quelques années aux CUMA
- Développer des mesures incitatives (PIDIL par exemple) pour l'inscription des jeunes aux réseaux de développement agricole
- Mettre en place des formations approfondies sur l'autonomie et la responsabilité du chef d'entreprise, sur la gestion comptable de l'entreprise par exemple, et en incluant la culture du risque encouru (aléas économiques, environnementaux, sanitaires...).
- Systématiser les conditions de formation continue et de participation à des groupes de développement, dans l'octroi des aides à l'installation.

1.2. Favoriser l'accès aux moyens de production

L'accès aux moyens de production reste un facteur déclencheur des installations. Permettre aux porteurs de projet d'y accéder plus facilement favorisera la dynamique du renouvellement des actifs en agriculture.

Au niveau du foncier, il est nécessaire de réaliser un travail sur le SDDSA à prendre en compte dans l'élaboration du futur SRDSA et renforcer la priorité à l'installation au niveau de la SAFER. Il convient également d'avoir une approche plus fine de l'installation, notamment en différenciant les installations réelles des agrandissements sous couvert d'installations et les « installations opportunistes ». La CDOA et le contrôle des structures agricoles doivent pouvoir se saisir d'éléments d'appréciation objectifs afin de différencier les candidats au foncier, et d'accompagner qualitativement les installations au regard des enjeux de transmission, de maintien des filières...

Il convient également de différencier les installations « hors cadre familial » de leur faciliter

l'insertion sociale et de les accompagner dans l'acquisition de facteurs de production. Une priorité pourra être étudiée dans le SDDSA (et le futur SRDSA), en comparaison du renforcement d'une structure familiale à moyen terme.

Les systèmes polyculture-élevage supportent nettement mieux les différents aléas. La diversité des ateliers permet, par compensation et complémentarité, de supporter les importantes variations économiques, conjoncturelles, climatiques...

Par ailleurs, la valeur ajoutée créée sur le territoire par les systèmes polyculture-élevage, garantit le maintien des outils de transformation et les emplois induits au sein des filières.

Il est opportun de favoriser ce type d'orientation (modulation DJA, attribution foncière...) et d'affirmer la vocation polyculture-élevage du département. Il est donc nécessaire de prioriser les installations dans ce domaine.

Il est également important de noter le prochain transfert du SDDSA à l'échelon régional. Cette nouvelle approche mutualisée, risque d'impacter les orientations du département, du fait notamment que le département des Deux-Sèvres est historiquement bien avancé et volontaire en la matière. La volonté de maintien et d'approfondissement du schéma départemental, est forte et partagée par l'ensemble des acteurs. Il semble donc important de porter les spécificités deux-sévriennes à l'échelle régionale et de les faire valoir dans le cadre du futur schéma régional.

Propositions :

- Favoriser l'orientation polyculture-élevage chez les candidats à l'installation, et intégrer clairement cette orientation au sein du SDDSA et du futur SRDSA.
- Se doter d'outils d'analyse de la qualité de l'installation, afin d'identifier notamment les installations « opportunistes » et les agrandissements sous couvert d'installation. Les intégrer au SDDSA. Aborder clairement la notion d'installation « hors cadre familial », en comparaison des autres, avec une vision à moyen terme (perspectives familiales).
- Impliquer les filières en amont et en aval, sur la transmission des outils et sur le renouvellement des générations d'agriculteurs..

Actions :

- Le SDDSA doit renforcer la partie installation, différencier l'installation de l'agrandissement sous couvert d'installation,
- La diversité des productions et les formes nouvelles d'installation doivent être intégrées et traduites dans la révision des équivalences SDDSA (actualisation de la grille d'équivalence).
- Donner la priorité d'attribution foncière pour le support d'élevage (SAFER, CDOA), garant de valeur ajoutée, d'économie aval et d'emplois induits.
- Porter et défendre les spécificités deux-sévriennes à l'échelon régional, dans le cadre de la mise en place du prochain SDRSA.
- Des contrats de filières préférentiels et accompagnant le jeune sur plusieurs années doivent pouvoir être développés et portés par les acteurs des filières (préservation de l'économie du territoire, garantie des volumes produits).

1.3. Sur la dimension stratégique de la transmissibilité des exploitations

Le renouvellement des actifs et le maintien des moyens de production passent par l'accueil de candidats hors cadre familial plus important. La pérennité des entreprises agricole suppose une transmission réussie. L'anticipation sur la transmissibilité devient un acte de pilotage à part entière qui peut être conduit tout au long de la carrière.

Il est important de travailler sur le repérage précoce des futurs cédants en impliquant l'ensemble du monde agricole (MSA, filières...).

Il est également extrêmement important de veiller à la poursuite des activités de certains outils ayant fait l'objet de mises aux normes et/ou d'investissements importants, notamment s'ils ont été subventionnés par la puissance publique, et de favoriser leurs transmissions.

Après une détection précoce, un travail cohérent sur un angle stratégique, permettra de sensibiliser les chefs d'entreprises à la question des choix qui favorisent la transmissibilité de leur outil, et ce en partenariat avec les partenaires économiques de l'entreprise (garantie de pérennité de la production par exemple). Il conviendra également que l'ensemble des acteurs porte d'une même voix la nécessaire transmission des outils de production, pour un maintien des filières.

Propositions :

- Assurer l'accueil et professionnaliser l'accompagnement des hors cadre familial.
- Promouvoir les métiers de l'agriculture.
- Faire réfléchir sur la transmissibilité de son exploitation tout au long de la carrière.
- Impliquer l'ensemble des filières et des acteurs de l'agriculture sur la nécessité de renouvellement des générations et sur la transmissibilité des exploitations.

Actions :

- Communication sur les métiers de l'agriculture dans l'enseignement agricole mais aussi général.
- Définir une base solide d'agriculteurs candidats à l'accueil de jeunes stagiaires (toutes origines confondues) au sein des entreprises agricoles.
- Généraliser les diagnostics de pérennité et de transmissibilité des exploitations.
- Sensibiliser les filières et s'assurer de leur « soutien » et du partage des enjeux de la transmission et du renouvellement générationnel.
- Faire travailler les cédants sur les différentes façons de gérer les investissements, la fiscalité au regard de la transmissibilité des outils de production (ex : placements retraites défiscalisés, en lieu et place des investissements fiscaux qui fragilisent l'exploitation et sa transmissibilité)

1.4. Sur les constructions en Zone Agricole

La proximité des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation a des conséquences sur la transmission et la pérennité de l'activité agricole, en particulier l'élevage... Il y a lieu de s'interroger sur la construction des maisons d'habitation sur les sièges d'exploitation. Pour des raisons réglementaires (distances vis-à-vis des tiers) mais aussi pour des raisons économiques (valeur vénales).

Il apparaît donc important d'inciter à dissocier la maison d'habitation des bâtiments d'exploitation pour protéger l'entreprise agricole, et son éventuel développement. Il est par exemple courant de constater, en zone de bocage, qu'à partir d'une exploitation historiquement isolée, on retrouve plusieurs habitations occupées par des anciens exploitants, ou des nouveaux propriétaires lorsque ces habitations ont été vendues. Les exploitations se voient ainsi contraintes dans leurs possibilités de développement avec la présence de tiers à proximité manifestant parfois des difficultés d'acceptation grandissantes d'une cohabitation avec des activités agricoles.

Par ailleurs, toutes les activités agricoles ne nécessitent pas une présence permanente et rapprochée sur les sièges d'exploitation justifiant un logement situé à proximité. Les nouvelles générations par exemple, sont beaucoup plus enclines à séparer géographiquement vie professionnelle et vie privée. Ceci est d'autant plus marqué aujourd'hui et à l'avenir, que la culture n'est plus exclusivement rurale au sein des familles.

Enfin, dans le cas d'exploitation en fermage, le faible niveau des loyers des maisons d'habitation incite certains propriétaires d'exploitation à vendre les maisons d'habitation. Ces ventes peuvent affecter le développement de l'exploitation. Il convient donc d'avoir une approche pragmatique en la matière, entre propriétaires et fermiers, afin de s'assurer que les habitations liées aux exploitations restent dans le domaine agricole.

Propositions

- Poursuivre le travail engagé de sensibilisation et en diffuser les fruits vers les candidats à l'installation et les cédants, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ruraux (collectivités notamment).
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la construction de la maison d'habitation sur les sièges d'exploitation, en ciblant les conseillers municipaux par ailleurs agriculteurs pour en faire notamment des relayeurs d'information sur les enjeux collectifs.
- Réexaminer les niveaux de loyer des maisons d'habitation incluses dans un bail rural.

○

Actions :

- Produire un document d'information et de sensibilisation sur la construction en zone agricole, et bien définir la notion d'habitation liée à l'activité agricole.
- Informer et sensibiliser les élus et collectivités sur ces aspects en termes de transmission des outils de production.
- Réunir la commission des baux ruraux en vue de débattre sur les questions de loyer des maisons d'habitation. Assurer la prise en compte de l'enjeu du maintien des habitations liées

aux exploitations dans un souci de préservation des possibilités de développement de l'exploitation.

II- Encourager la performance économique des exploitations et le maintien des emplois au sein des filières

2.1. La viabilité économique : une condition *sine qua non* de la durabilité des exploitations agricoles

Dans un esprit d'équité lors de l'examen des projets d'installation ou d'agrandissement des structures, il est nécessaire d'avoir une vision fine de la viabilité des exploitations.

La nécessité de mesurer la viabilité nous amène à choisir un indicateur qui tienne à la fois compte de l'efficacité du système (capacité à générer du revenu) et de l'efficacité des facteurs de production (capacité à générer de la valeur ajoutée). L'indicateur proposé est [EBE – annuités].

La sécurisation des systèmes de polyculture-élevage est une priorité d'une part pour maintenir l'élevage, la valeur ajoutée et les emplois, d'autre part pour préserver la résilience de l'agriculture départementale face aux crises.

Les différents débats menés sur les performances économiques montrent une hétérogénéité de compréhension des termes employés, et des définitions parfois très approximatives. Il est donc nécessaire de partager avec l'ensemble du monde agricole les mêmes définitions et les mêmes lectures des critères de performances économiques, pour s'assurer que les débats ne soient pas stériles et non constructifs.

Propositions :

- La future grille d'équivalence (des moyens de production/UMO) tiendra compte de cette orientation et retiendra le critère [EBE-annuités] ainsi que la Valeur Ajoutée (hors foncier – VAHF) au sens comptable du terme.
- Les différents critères économiques, comme les Soldes Intermédiaires de Gestion par exemple, devront suivre scrupuleusement le Plan Comptable Agricole, dans le but de comparer les systèmes entre eux de façon objective, fiable et stabilisée.
- La définition des différentes termes et critères économiques devra être partagée par l'ensemble des acteurs, afin de clarifier les débats et de parler le même langage.
- La notion d'efficacité économique des systèmes d'exploitation devra être précisée et partagée. Des réflexions, suivant les résultats obtenus, seront conduites. Il est nécessaire d'améliorer cette efficacité autant que possible.

Actions :

- Collecter les données permettant de renseigner ces critères, et les intégrer aux différents documents supports soumis à l'examen de la CDOA.
- Porter ces notions et critères à l'échelle des filières, des réseaux de développement... et axer les débats en terme d'amélioration de l'efficacité économique.
- Réaliser et partager un glossaire d'« économie agricole », en vue de partager les termes sujets de débats. Puis mobiliser les réseaux de développement, comptables, afin qu'ils portent les enjeux d'amélioration économique sur ces bases.

2-2 Augmenter la valeur ajoutée dans les territoires

Les leviers de création de valeur ajoutée sont de deux ordres :

- L'augmentation des recettes par la meilleure valorisation des produits (transformation locale, production sous signe de qualité, diversification des activités (tourisme, énergie...), circuits courts, ou par l'augmentation des volumes et la reconquête pour certaines productions ;
- La diminution des charges d'exploitation par une meilleure autonomie des systèmes (indépendance vis-à-vis des intrants) et une optimisation des investissements (achats en commun, CUMA, entraide...).

Par ailleurs la variabilité importante existant au sein de systèmes comparables démontre que des facteurs explicatifs importants existent, au sens statistique du terme. Il s'agit donc de valoriser le travail qui a été fait sur les coûts de production par exemple et d'en extraire les variables explicatives.

Il s'agira ensuite de diffuser formations et informations en la matière et d'organiser un accompagnement vers le progrès collectif pour davantage de valeur ajoutée.

Propositions :

- Mobiliser tous les réseaux d'animation et de développement ainsi que les outils tels que le PDRR dans le sens des orientations précédemment décrites.
- Mesurer concrètement la Valeur Ajoutée à différents échelons (territoires, filières...) et assurer un suivi de ces mesures dans le temps.

Actions :

- Engager une réflexion sur les produits commercialisés et les SIQO en Deux-Sèvres.
- Utiliser tous les leviers disponibles et tous les réseaux pour identifier les marges de progrès en matière d'efficacité économique, et partager les connaissances.
- S'appuyer sur les différents réseaux existants et sur les GIEE pour identifier les bonnes pratiques favorables à l'amélioration de la valeur ajoutée dans les exploitations.

2-3 Encourager toutes les formes d'emploi en agriculture

Pour maintenir et développer les emplois agricoles, on doit pouvoir s'appuyer sur différents leviers : tout d'abord celui de la formation. La formation initiale et la formation continue, comme dans tous les métiers, sont déterminantes pour pouvoir s'adapter, dans un contexte mouvant, aux défis du futur. Ce sont aussi des leviers essentiels pour renforcer l'autonomie de décision des chefs d'exploitation.

De même, la communication positive sur les métiers de l'agriculture, doit permettre d'en améliorer l'attractivité auprès des jeunes, et notamment ceux qui ne sont issus du milieu. Tous les emplois ont leur intérêt, à toutes les strates des filières, et se doivent d'être encouragés.

Propositions :

- Promouvoir les différentes formes d'emploi lors de la formation initiale (chef d'exploitation, salarié en exploitation ou service de remplacement, salarié en CUMA ou entreprise, dans l'industrie amont ou aval...) par une bonne synergie entre OPA, filières et établissements d'enseignement.
- Développer les stages et la sensibilisation dès le collège.
- Inciter les organismes de formation à développer des formations sur la multi-compétence des chefs d'exploitation.
- Développer et promouvoir l'offre de formation adaptée aux salariés qu'ils aient ou non une formation initiale agricole en vue de pérenniser les emplois et de les adapter à des postes de plus en plus pointus.

Actions :

- Étudier la possibilité de mettre en place un forum d'échanges entre professionnels et enseignants de l'agriculture, et l'organiser, le cas échéant.
- Développer un réseau d'agriculteurs accueillant des stages et assurer la sensibilisation aux métiers de l'agriculture dès le collège.

2-4 Renforcer la responsabilité individuelle et l'autonomie de décision du chef d'exploitation

Même si ce point a été traité précédemment, rappelons ici que la détention du capital de l'exploitation détermine l'autonomie réelle du chef d'exploitation.

Au-delà de la formation, la dynamisation des groupes d'échange (GDA, GIEE, CUMA...) est un levier pour aider les chefs d'exploitation dans la prise de décisions adaptées.

L'avènement de la contractualisation pourrait amener à des situations de dépendance et il convient de rester vigilant.

Propositions :

- Créer un lieu de partage d'information sur les contrats d'approvisionnement et de livraison afin que les chefs d'exploitation puissent se situer dans ce nouvel environnement concurrentiel.
- Dynamiser les groupes d'échanges existants, initier de nouveaux groupes thématiques (en s'appuyant par exemple sur les GIEE), et inventorier les groupes en sommeil afin d'identifier les raisons de leur « passivité » actuelle.

Actions :

- Développer l'animation et inciter les exploitants à adhérer à des groupes d'échanges, de réflexions, de développement, à des groupes techniques...
- Sensibiliser les financeurs potentiels à l'intérêt du dynamisme de ces groupes et tenter d'activer des financements afin d'en assurer leur animation. Il conviendra dans ce cas, à veiller à la diffusion large des résultats de ces groupes.

III- L'agronomie au cœur des systèmes de production et au service des enjeux de la durabilité en agriculture

Le recours à plus d'agronomie au cœur des systèmes de production est proposé dans une optique de durabilité pour pondérer la seule dimension économique. En effet, les fondamentaux agronomiques doivent permettre de répondre à différents enjeux à la fois économiques, mais aussi environnementaux et sociaux.

3.1 L'agronomie base de réflexion, d'évaluation et d'évolution des systèmes de production

En vue d'assurer la cohérence entre enjeux économiques et environnementaux, dans l'esprit de la politique ministérielle (MAAF – projet agroécologique pour la France), les principaux axes de travail sont :

- le respect des cycles fondamentaux (cycle du C, de l'N, de l'eau...)
- les rotations et la diversification des assolements
- l'entrée « sols » et fertilité naturelle
- l'importance des légumineuses dans les assolements (intérêts agronomiques et intérêts pour les filières)
- la valorisation de l'herbe pour maintenir les prairies permanentes et temporaires, avec un travail pédagogique à développer (productivité, qualité fourragère, pâturages, place dans la rotation...)
- la diminution de la dépendance aux intrants.

Propositions :

- L'accompagnement technico-économique et la formation initiale/continue doivent être renforcés dans un objectif de multi-performance des chefs d'exploitation. Ces derniers seront d'autant plus autonomes et responsables dans leurs décisions qu'ils auront réussi à les prendre en pondérant tous les axes de la durabilité. Les organismes professionnels qui accompagnent les agriculteurs au quotidien sont donc invités à créer une offre de prestations et de formations centrée sur la recherche de la multi-performance.
- De même, l'implication des filières et le développement des GIEE est à encourager et à accompagner afin de favoriser l'innovation et sa propagation.
- Il est nécessaire d'évoluer dans l'approche de la performance de l'exploitation. La seule marge brute à l'hectare par exemple ne peut suffire à évaluer techniquement et économiquement la performance. Les effets « précédents culturels » et les « arrières-effets organiques » sont par exemple systématiquement omis dans cette logique. Il convient donc de développer des approches pluriannuelles intégrant les bénéfices agronomiques aux résultats technico-économiques.
- L'ensemble des partenaires agricoles, sensibilisés en CDOA, sont invités à partager les enjeux et les grands défis qui font face à l'agriculture dans les années et décennies à venir. Il convient d'entrer collectivement dans une logique d'anticipation et donc d'être pro-actifs sur ces sujets.
- En vue d'accompagner et de soutenir des systèmes d'élevage plus efficaces et/ou plus herbagers, il convient de favoriser la restructuration foncière des exploitations orientées dans ces systèmes, en vue par exemple d'allonger les rotations et/ou de favoriser la multi-performance des systèmes polyculture-élevage.

Actions :

- Recenser et mettre en avant tous les exemples de pratiques agro-écologiques qui ont des bénéfices économiques neutres ou positifs afin de démontrer que les deux sont conciliables,
- Initier des travaux de réflexion, collecter et diffuser des références sur les performances économiques globales à l'échelle des rotations ou des systèmes.

3.2 Environnement et agriculture, un service réciproque

Il existe des relations complexes entre un environnement naturel extrêmement riche et les pratiques agricoles. De ce fait, des pratiques agricoles et une utilisation des sols, inappropriées, peuvent avoir des effets indésirables sur les ressources naturelles. De la même façon, les ressources naturelles participent à certaines productions agricoles.

Les enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles sont de mieux en mieux ciblés et appréhendés. Ils concernent notamment :

- la protection des ressources et des milieux (gestion quantitative et qualitative de l'eau, préservation des sols agricoles et de la qualité de l'air,...) ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la limitation des impacts du changement climatique et l'adaptation à ces effets ;
- l'augmentation de la sobriété et la performance énergétique du secteur agricole ;
- l'utilisation et la valorisation la plus pertinente possible de la biomasse à travers ses différents usages (biocarburants, production d'électricité ou de chaleur, biomatériaux et chimie bio-sourcée) ;
- la réduction de la dépendance des exploitations agricoles aux intrants et le développement de l'économie circulaire, notamment en matière de valorisation des effluents d'élevage ;
- la préservation des terres agricoles et des espaces naturels, en luttant contre leur artificialisation.

Gestion qualitative des eaux :

Le département Des Deux-Sèvres est intégralement classé Zone Vulnérable à la pollution par les nitrates. Il est également exposé à d'autres formes de pollutions agricoles et autres (pesticides, rejets urbains...).

La protection des captages les plus menacés par les pollutions diffuses a été traduite dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement en 2009, et a été réaffirmée lors de la Conférence environnementale de septembre 2013. Le département des Deux-Sèvres est ainsi concerné par la protection de 40 captages prioritaires au moyen de programmes d'actions visant à garantir la qualité de l'eau et constitue le premier département de France en termes de captages à protéger. Ces programmes « Ressources » sont des programmes volontaires pilotés par la Région Poitou-Charentes et animés sur les aires d'alimentation de ces captages, par un acteur local, notamment les syndicats de production d'eau potable. Le département est également concerné par deux zones sous contrainte environnementale (ZSCE) qui a vocation à protéger des aires d'alimentation de captages situés en Maine-et-Loire au profit de la Communauté d'Agglomération de Cholet.

Le programme « Ressources », alternative volontaire au dispositif ZSCE fait l'objet d'une évaluation régulière. Le travail réalisé sur le terrain par les animateurs « Re-sources » est de longue haleine et indispensable à la prise de conscience locale des enjeux.

Plus largement, les atteintes à la qualité des eaux et des milieux aquatiques sont dommageables pour l'ensemble des espèces inféodées à ces milieux. Aussi, au terme du Grenelle de l'environnement, il a été décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché. En effet, les pesticides et les herbicides détruisent directement de nombreux insectes et végétaux non désirés, et réduisent les disponibilités alimentaires pour les animaux d'espèce supérieure. La perte de biodiversité ne se limite pas à l'étape du défrichement dans le développement agricole, elle continue longtemps après.

Certaines espèces affectées peuvent être d'importants agents de recyclage d'éléments nutritifs et de pollinisation, ou des prédateurs de ravageurs.

L'expansion des pratiques sans labour, combinées aux couvertures permanentes, apportera sans doute une amélioration de la structure des sols et contribuera à réduire l'érosion. La lutte intégrée contre les ravageurs fera diminuer l'emploi des pesticides, tandis que les systèmes intégrés de nutrition des végétaux devraient réduire l'usage excessif des engrais chimiques.

L'azote est une matière première indispensable à l'activité agricole (fertilisation, alimentation animale...). Toutefois sous ses formes réactives (ammonium, nitrates, nitrites, ammoniac,...) et dans certaines conditions, l'azote peut être source de pollution. Les émissions d'azote vers les eaux sous forme de nitrates, qui proviennent essentiellement de l'agriculture constituent un enjeu d'actualité important.

Le 5ème programme d'actions zones vulnérables et son programme d'action régional précise les mesures à prendre en matière de gestion des nitrates, notamment les périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, les exigences en matière de couverture végétale en périodes pluvieuses en vue d'absorber l'azote (Cultures Piège A Nitrates – CIPAN) et la couverture permanente le long des cours d'eau par des bandes enherbées. Ce programme impose également de calculer, pour tout îlot cultural, la dose prévisionnelle d'azote à apporter dans le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée. Les règles à suivre pour le calcul de la dose prévisionnelle sont fixées dans un arrêté préfectoral régional relatif au référentiel pour la mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée, qui indique pour neuf types de culture la méthode et les paramètres à utiliser.

Gestion quantitative

Dans un contexte de préservation des milieux naturels, L'irrigation doit être abordée sous les angles du partage d'une ressource de plus en plus limitée qui intègre le risque climatique, de son efficacité et de la création de valeur ajoutée.

Il est convenu que l'eau est une ressource qui doit être mise au service des systèmes de polyculture-élevage et des productions à forte valeur ajoutée intégrées dans des rotations plus diversifiées et plus longues.

Ces systèmes doivent intégrer une dynamique de consommation raisonnée de l'eau et favoriser l'évolution des pratiques visant à l'économiser.

Il semble important de veiller à un accès partagé de cette ressource limitée. Ainsi, des besoins de volumes modestes au regard de la valeur ajoutée (élevage, maraîchage, ...), doivent pouvoir être couverts.

Il revient aux OUGC, dans le cadre de leur demande d'autorisation unique de prélèvement, d'intégrer ces lignes directrices.

Préservation de la biodiversité

L'agriculture par son emprise sur le territoire et les transformations des milieux naturels qu'elle opère, entretient des liens étroits avec la biodiversité. Nombre d'habitats de grande valeur sont préservés grâce à une agriculture relativement extensive, dont dépend la survie d'une grande

variété d'espèces sauvages. Historiquement, l'introduction de zones de cultures a contribué à façonner les paysages, créant de nouvelles conditions écologiques génératrices à leur tour de biodiversité. Milieux agricoles et infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, arbres,...) constituent un gisement de diversité tant au niveau du nombre d'espèces qu'à celui des fonctions utiles à l'agriculture (pollinisation de cultures et arbres fruitiers par les abeilles, action positive des vers de terre sur la vie des sols, recyclage des matières organiques,...). Force est de constater que les Deux-Sèvres bénéficient encore d'un patrimoine paysager favorable.

De même, la taille des parcelles est encore à ce jour, raisonnable, et ce paramètre est déterminant quant au potentiel d'habitats favorables à la biodiversité. Il convient donc de maintenir autant que faire se peut le potentiel en favorisant diversité des assolements et des rotations, et en limitant les regroupements excessifs (contrôle des structures, maintien des infrastructures...).

A contrario, le déboisement, la monoculture, le drainage des terrains humides ainsi que l'augmentation de la taille des parcelles, qui entraînent la réduction des bordures de champs et l'arrachage de haies, réduisent la surface totale disponible pour les espèces sauvages et fragmentent les habitats naturels. De plus, l'utilisation excessive des pesticides et des fertilisants et les pratiques d'épandage (aérien en particulier) ont des effets néfastes sur la faune et la flore et contribuent aussi à la perte de biodiversité.

Il est indispensable de préserver les ressources génétiques, les espèces et les écosystèmes pour valoriser au mieux les services qu'ils rendent en tant que facteur de productivité et de bénéfices mutuels.

Propositions :

- Travailler avec les OUGC, dans le cadre de leur demande d'autorisation unique de prélèvement à la gestion de la ressource en privilégiant ces orientations : partage de la ressource limitée, priorité aux systèmes polyculture-élevage, consommation raisonnée de l'eau, valeur ajoutée,
- Promouvoir le regroupement en GIEE dans les périmètres de protection des captages, avec des projets visant à préserver la qualité de l'eau.
- Promouvoir les MAEC à enjeu eau et biodiversité.

Actions :

- Intégrer les orientations de gestion de l'eau dans la concertation et les documents techniques que l'OUGC doit mener en vue d'obtenir son autorisation unique de prélèvement,
- mobiliser les animateurs ressources et la profession agricole dans les secteurs concernés sur la mise en place de GIEE dans les périmètres de protection des captages.
- Mobiliser les opérateurs des mesures agro environnementales pour déployer les MAEC enjeu eau et biodiversité

3.3 Nécessité de développer des diagnostics élargis faisant une large place à l'agronomie

Les diagnostics d'exploitation doivent aborder, au-delà de l'agronomie, des questions globales telles que l'énergie, le sol, les aspects de durabilité au sens large.

L'agronomie se positionne comme un outil central pour analyser les systèmes et concilier enjeux environnementaux et économiques dans des contextes variés : périmètres de captages d'eau, zones vulnérables, changements climatiques, énergies, biodiversité, paysages... Cette science a le mérite de réconcilier les acteurs, qu'ils aient une entrée plutôt environnementale ou économique.

Il devient donc évident plus aisé de sortir de l'approche purement économique ou purement environnementale pour donner une plus grande place à une approche agronomique quand on réalise le diagnostic d'une exploitation. Ces diagnostics doivent aujourd'hui intégrer l'agro-écologie comme base et évaluer la multi-performance. C'est au travers de l'agronomie qu'on se rapprochera le plus facilement de la multi-performance, sans s'enfermer dans d'éternels débats qui pourraient s'apparenter à des « querelles de paroisses ».

Propositions :

- Intégrer dans les diagnostics d'exploitation des sujets plus globaux et ciblant les grands enjeux et défis de l'agriculture.
- Dans le cadre des MAEC, le diagnostic doit permettre de jauger de l'intérêt de s'engager mais aussi de vérifier la pérennité des pratiques au-delà de la période contractuelle (au besoin en le complétant d'un accompagnement technique pendant la mise en œuvre des nouvelles pratiques).

Actions :

- Amener les candidats à l'installation à approfondir la réflexion sur la durabilité de leur projet et son adéquation avec l'exploitation visée par exemple en leur demandant d'annexer cette analyse à leur PE,
- Essayer de mobiliser les aides du second pilier de la PAC pour faire évoluer les pratiques à partir d'un diagnostic de départ basé sur la multi-performance.
- Sensibiliser l'autorité de gestion à ces besoins et permettre que ces diagnostics soient accompagnés financièrement.

IV- Maintenir les surfaces agricoles : un équilibre nécessaire au regard du développement des territoires

La zone agricole est à tort considérée comme une source inépuisable de foncier. Ainsi, la consommation d'espace agricole progresse encore et toujours. Il y a nécessité de considérer l'activité agricole comme une activité économique majeure, et par conséquent de la préserver. C'est d'autant plus vrai dans un département rural où une part très importante de l'économie est d'origine agricole.

4.1 La planification de l'urbanisme : l'activité agricole ne doit pas être examinée « par défaut »

Si les documents d'urbanisme connaissent une évolution positive au regard de la réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation, les diagnostics agricoles qui leur sont associés restent trop généralistes, ils donnent peu de précisions sur le fonctionnement des zones agricoles alors que dans la plupart des communes du département c'est la base de l'activité économique principale.

Par ailleurs, les zonages agricoles et les activités économiques des filières agricoles sont tels que les documents d'urbanismes intercommunaux sont à privilégier.

Propositions :

- Demander un projet agricole dans chaque document d'urbanisme, actant ainsi l'importance de l'activité économique agricole dans les territoires.
- Préconiser des diagnostics avec une dimension prospective, des exploitations étudiées au cas par cas, des éléments sur la qualité agronomique des terres.
- Sensibiliser les élus municipaux sur l'intérêt des diagnostics agricoles.
- Inciter la réalisation de documents d'urbanisme intercommunaux.
- Concilier le développement des sièges d'exploitations avec les objectifs de préservation des éléments de la trame verte et bleue.

Actions :

- Établir un cahier des charges et une liste de préconisations pour l'établissement des diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme, à destination des maires et des bureaux d'études.
- Former et/ou informer les élus municipaux.

4.2 L'aménagement des territoires : vers un développement raisonné

Le développement de nos communes passe par la création d'activités, la création de logements donc par un besoin de foncier... La terre agricole n'est pas une ressource inépuisable, la limitation de l'étalement urbain est une priorité.

Il est donc impératif d'inciter à la réhabilitation et à la réappropriation des logements vacants, à la réaffectation des zones abandonnées et de favoriser la reconstruction sur les friches industrielles et agricoles.

Propositions :

- Veiller à ce que les documents de planification (SCoT, PLU) prennent en compte une consommation du foncier nécessaire au développement du territoire dimensionnée sur la base d'une gestion économe de l'espace agricole et naturel (réalisme du développement démographique, densités des opérations d'habitat, priorisation des pôles urbanisés pour le développement de l'habitat, ...)
- Privilégier les formes urbaines qui permettent, à densité de logements égale, un sentiment de meilleure qualité de vie (surface de parcelle individuelle plus petite ne signifie pas automatiquement perte de qualité de vie).
- Exiger des diagnostics avec des approches plus fines de la situation (les friches, les délaissés, les logements vacants...).
- Sensibiliser les élus aux questions d'aménagement.
- Expliquer les avis de la CDCEA et les décisions prises par l'État.
- Conserver la vocation agricole productive des zones fléchées comme zones d'activités dans les documents d'urbanisme jusqu'à leur changement réel d'affectation (promouvoir l'usage des conventions de mises à dispositions dans l'attente de l'artificialisation de ces zones).

Actions :

- Veiller aux orientations retenues par le porteur du document de planification dans le cadre de l'association des partenaires à l'élaboration du document,
- Demander que dans les documents d'urbanisme des préconisations sur l'implantation des bâtiments sur les parcelles, sur la densité (nombre de maisons/ha ou surface utilisée pour un seul logement) et sur leur position dans les parcelles soient proposées.
- Former et/ou informer les élus.

4.3 L'agriculture productrice d'énergie : une concurrence et une complémentarité

Les terres agricoles sont de plus en plus convoitées pour le développement de la production d'énergie (photovoltaïque, méthanisation, éolien..). Ces nouvelles sources d'énergie sont indispensables et doivent être encouragées. Elles sont des voix de diversification intéressantes pour l'agriculture ; cependant elles peuvent être consommatrices d'espace agricole. Les demandes de fermes photovoltaïques au sol ou de bâtiments photovoltaïques, les études pour l'installation d'unité de méthanisation ou de parcs éoliens se multiplient.

Cependant, le projet ne doit pas entrer en concurrence avec les terres agricoles destinées à la production fourragère. En effet, le projet doit se raisonner en privilégiant l'entrée par le carbone et non seulement via les effluents d'élevage. Certes, ces derniers sont un catalyseur intéressant pour la méthanisation mais n'ont qu'un pouvoir méthanogène limité. Ainsi, tout système de production déjà déficitaire en carbone (achat de paille par exemple) ne doit pas engendrer par ce type de projet, un système déséquilibré conduisant à en réduire la production fourragère et par conséquent l'activité d'élevage, source de valeur ajoutée et d'emplois.

Propositions :

- réserver le développement de parcs photovoltaïques au sol aux emprises rendues stériles pour l'agriculture (friches).
- Développer le photovoltaïque sur les bâtiments existants, et sur les nouveaux bâtiments à condition que leur vocation agricole adaptée à l'exploitation soit démontrée.
- Privilégier et encourager des projets méthanisation territoriaux et collectifs et utilisant exclusivement des effluents, des cultures intermédiaires et des sous-produits agricoles et en évitant de développer des surfaces dédiées à la méthanisation en concurrence aux productions alimentaires et à l'élevage.
- Même si l'installation d'éolienne est moins impactant sur la consommation d'espace, il est important de rester vigilant, notamment sur l'excès de création de chemins d'accès aux installations.

Actions :

- Demander pour chaque projet une fiche descriptive, détaillée et argumentée.
- Vérifier systématiquement que le raisonnement est initié sur la base du gisement de carbone et non d'effluents d'élevage. Ce gisement doit être stable et pérenne.

4.4 L'accès au foncier

L'évolution du schéma directeur départemental des structures agricoles en 2012 traduit une volonté d'aller vers une politique encadrée et innovante dans l'étude des projets. Elle est réaffirmée dans ce nouveau PAD qui s'inscrit cependant par une évolution du schéma départemental vers un schéma régional non défini à ce jour.

Il convient d'accentuer encore l'approche multi-critères des décisions préfectorales. Il est donc nécessaire de continuer à se saisir des critères secondaires dans l'objectif de limiter les autorisations multiples, qui restent mal perçues et liées aux seuls choix des propriétaires fonciers.

Propositions :

- Favoriser l'installation, tout en incluant les critères secondaires de priorisation, afin d'éviter les décisions d'autorisation multiples.
- Favoriser le développement de l'élevage et de la Valeur Ajoutée, dans cette même logique.
- Limiter au maximum les tentatives de contournement du schéma des structures par une action juridique systématique.

Actions :

- Réécrire la grille d'équivalence des moyens de production par unité de main d'oeuvre en l'adaptant au nouveau contexte.

- Revisiter le schéma des structures.
- Porter vigoureusement et collectivement les positions deux-sévriennes auprès des instances régionales en vue de l'adoption d'un schéma directeur régional.
- Continuer à sensibiliser la CDOA sur les autorisations uniques et se saisir des critères secondaires de priorité.

V- Orientation transversale : la communication « positive »

Le besoin de développer la communication de l'agriculture vers la société est approuvé et partagé. Il est nécessaire de s'inscrire collectivement dans une logique de communication positive.

Il est nécessaire aujourd'hui de communiquer largement et positivement sur le métier d'agriculteur. Cette position doit être de mise en vue d'une meilleure attractivité des métiers de l'agriculture, qu'ils soient sur la fonction de production (exploitants ou salariés), ou bien sur l'aval ou l'amont des filières (emplois induits).

Ce travail est nécessaire pour réconcilier l'agriculture avec une certaine frange de la société et pour permettre davantage d'acceptabilité des projets auprès des citoyens.

La pédagogie est également une nécessité pour expliquer les différentes formes d'agriculture et les besoins de toutes les filières. Toutes les formes d'agriculture sont à privilégier et il semble nécessaire de porter une certaine transparence sur les produits agricoles. Qu'elles soient de qualité ou de masse, toutes les productions ont leur place et il faut également assumer les pratiques inhérentes à ces diverses productions et savoir en faire état. Il semble que cela soit dans la transparence que l'acceptabilité soit obtenue de la part des citoyens.

La profession doit également prévoir une communication bien en amont des projets en vue de préparer et de mesurer l'acceptabilité des projets. Les projets de regroupement d'ateliers semblent par exemple poser un certain nombre de problème et se traduisent souvent par des oppositions fortes de la part de riverains, et ce, d'autant plus que la population est néo-rurale.

Propositions :

- Définir et développer une stratégie commune de communication positive sur les métiers de l'agriculture

Actions :

- Intervenir précocement auprès des apprenants de l'enseignement général et agricole, sur les métiers de l'agriculture (rejoint en cela les actions sur l'attractivité des métiers et le renouvellement générationnel en agriculture)
- Définir une stratégie de communication auprès des citoyens sur les projets agricoles, en amont de leur développement, afin d'en favoriser l'acceptabilité.

SYNTHESE

Récapitulatif propositions et actions :

I-1 Adapter le niveau de compétences des candidats à la complexité du métier d'agriculteur	
Propositions	Actions
Travailler sur les modalités de transfert de compétences (place des stages dans le parcours à l'installation, parrainage...	PPP à encourager et à accompagner pour l'ensemble des jeunes, aidés ou non.
Développer l'analyse de risques	Mettre en place des formations approfondies sur l'autonomie et la responsabilité du chef d'entreprise, sur la gestion comptable de l'entreprise par exemple, et en incluant la culture du risque encouru (aléas économiques, environnementaux, sanitaires...)
Développer la culture de chef d'entreprise (autonomie et responsabilité), en généralisant les formations en gestion notamment. S'assurer d'une culture « économique » minimale des jeunes installés et développer les compétences	
Sensibiliser au rôle des CUMA, du service de remplacement et de l'agriculture de groupe et mobiliser les jeunes installés à prendre en compte ses structures de mutualisation des coûts et de partage d'expérience.	Permettre un accès plus simple et moins onéreux pendant quelques années aux CUMA...
Inciter les jeunes agriculteurs à s'inscrire dans des groupes techniques et de développement, garant du non isolement et de l'acquisition de multi-compétences	Développer des mesures incitatives (PIDIL par exemple) pour l'inscription des jeunes aux réseaux de développement agricole
I.2. Favoriser l'accès aux moyens de production	
Propositions	Actions
Favoriser l'orientation polyculture-élevage chez les candidats à l'installation, et intégrer clairement cette orientation au sein du SDDSA et du futur SRDSA.	Le SDDSA doit renforcer la partie installation, différencier l'installation de l'agrandissement sous couvert d'installation, Donner la priorité d'attribution foncière pour le support d'élevage (SAFER, CDOA), garant de valeur ajoutée, d'économie aval et d'emplois induits. Porter et défendre les spécificités deux-séviennes à l'échelon régional, dans le cadre de la mise en place du SDRSA.
Se doter d'outils d'analyse de la qualité de l'installation, afin d'identifier notamment les installations « opportunistes » et les agrandissements sous couvert d'installation. Les intégrer au SDDSA.	La diversité des productions et les formes nouvelles d'installation doivent être intégrées et traduites dans la révision des équivalences SDDSA (actualisation de la grille d'équivalence).
Impliquer les filières en amont et en aval, sur la transmission des outils et sur le renouvellement des générations d'agriculteurs.	Des contrats de filières préférentiels et accompagnant le jeune sur plusieurs années doivent pouvoir être développés et portés par les

	acteurs des filières (préservation de l'économie du territoire).
I.3. Sur la dimension stratégique de la transmissibilité des exploitations	
Propositions	Actions
Assurer l'accueil et professionnaliser l'accompagnement des hors cadre familial.	Définir une base solide d'agriculteurs candidats à l'accueil de jeunes stagiaires (toutes origines confondues) au sein des entreprises agricoles.
Promouvoir les métiers de l'agriculture.	Communication sur les métiers de l'agriculture dans l'enseignement agricole mais aussi général
Faire réfléchir sur la transmissibilité de son exploitation tout au long de la carrière.	Généraliser les diagnostics de pérennité et de transmissibilité des exploitations. Faire travailler les cédants sur les différentes façons de gérer les investissements, la fiscalité au regard de la transmissibilité des outils de production (ex : placements retraites défiscalisés, en lieu et place des investissements fiscaux qui fragilisent l'exploitation et sa transmissibilité)
Impliquer l'ensemble des filières et des acteurs de l'agriculture sur la nécessité de renouvellement des générations et sur la transmissibilité des exploitations.	Sensibiliser les filières et s'assurer de leur « soutien » et du partage des enjeux de la transmission et du renouvellement générationnel.
I.4. Sur les constructions en Zone Agricole	
Propositions	Actions
Poursuivre le travail engagé de sensibilisation et en diffuser le fruit vers les candidats à l'installation et les cédants, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ruraux (collectivités notamment).	Produire un document d'information et de sensibilisation sur la construction en zone agricole, et bien définir la notion d'habitation liée à l'activité agricole.
Sensibiliser les élus aux enjeux de la construction de la maison d'habitation sur les sièges d'exploitation, en ciblant les conseillers municipaux par ailleurs agriculteurs pour en faire notamment des relayeurs d'information sur les enjeux collectifs.	Informers et sensibiliser les élus et collectivités sur ces aspects en termes de transmission des outils de production.
Réexaminer les niveaux de loyer des maisons d'habitation incluses dans un bail rural.	Réunir la commission des baux ruraux en vue de débattre sur les questions de loyer des maisons

	d'habitation. Assurer la prise en compte de l'enjeu du maintien des habitations liées aux exploitations dans un souci de préservation des possibilités de développement de l'exploitation..
II-1 La viabilité économique : une condition <i>sine qua non</i> de la durabilité des exploitations agricoles	
Propositions	Actions
la future grille d'équivalence (des moyens de production/UMO) tiendra compte de cette orientation et retiendra le critère [EBE-annuités] ainsi que la Valeur Ajoutée (hors foncier – VAHF) au sens comptable du terme	Collecter les données permettant de renseigner ces critères, et les intégrer aux différents documents supports soumis à l'examen de la CDOA
Les différents critères économiques, comme les Soldes Intermédiaires de Gestion par exemple, devront suivre scrupuleusement le Plan Comptable Agricole, dans le but de comparer les systèmes entre eux de façon objective.	
La définition des différentes termes et critères économiques devra être partagée par l'ensemble des acteurs.	Réaliser et partager un glossaire d'« économie agricole », en vue de partager les termes sujets de débats. Puis mobiliser les réseaux de développement, comptables, afin qu'ils portent les enjeux d'amélioration économique sur ces bases.
La notion d'efficacité économique des systèmes d'exploitation devra être précisée et partagée. Des réflexions, suivant les résultats obtenus, seront conduites. Il est nécessaire d'améliorer cette efficacité autant que possible.	Porter ces notions et critères à l'échelle des filières, des réseaux de développement... et axer les débats en termes d'amélioration de l'efficacité économique
II-2 Augmenter la valeur ajoutée dans les territoires	
Propositions	Actions
Mobiliser tous les réseaux d'animation et de développement ainsi que les outils tels que le PDRR dans le sens des orientations précédemment décrites	S'appuyer sur les différents réseaux existants et sur les GIEE pour identifier les bonnes pratiques favorables à l'amélioration de la valeur ajoutée dans les exploitations.
Utiliser tous les leviers disponibles et tous les réseaux pour identifier les marges de progrès en matière d'efficacité économique, et partager les connaissances.	Engager une réflexion sur les produits commercialisés et les SIQO Mesurer concrètement la Valeur Ajoutée à différents échelons (territoires, filières...) et assurer un suivi de ces mesures dans le temps
II-3 Encourager toutes les formes d'emploi en agriculture	
Propositions	Actions
Promouvoir les différentes formes d'emploi lors	Étudier la possibilité de mettre en place un

de la formation initiale (chef d'exploitation, salarié en exploitation ou service de remplacement, salarié en CUMA ou entreprise, dans l'industrie amont ou aval...) par une bonne synergie entre OPA, filières et établissements d'enseignement.	forum d'échanges entre professionnels et enseignants de l'agriculture, et l'organiser, le cas échéant.
Développer les stages et la sensibilisation dès le collège.	Développer un réseau d'agriculteurs accueillant des stages et assurer la sensibilisation aux métiers de l'agriculture dès le collège
Inciter les organismes de formation à développer des formations sur la multi-compétence des chefs d'exploitation.	
Développer et promouvoir l'offre de formation adaptée aux salariés qu'ils aient ou non une formation initiale agricole en vue de pérenniser les emplois et de les adapter à des postes de plus en plus pointus.	
II-4 Renforcer la responsabilité individuelle et l'autonomie de décision du chef d'exploitation	
Propositions	Actions
Créer un lieu de partage d'information sur les contrats d'approvisionnement et de livraison afin que les chefs d'exploitation puissent se situer dans ce nouvel environnement concurrentiel.	Développer l'animation et inciter les exploitants à adhérer à des groupes d'échanges, de réflexions, de développement, à des groupes techniques...
Dynamiser les groupes d'échanges existants, initier de nouveaux groupes thématiques (en s'appuyant par exemple sur les GIEE), et inventorier les groupes en sommeil afin d'identifier les raisons de leur « passivité » actuelle.	Sensibiliser les financeurs potentiels à l'intérêt du dynamisme de ces groupes et tenter d'activer des financements afin d'en assurer leur animation. Il conviendra dans ce cas, à veiller à la diffusion large des résultats de ces groupes.
III.1 L'agronomie base de réflexion, d'évaluation et d'évolution des systèmes de production	
Propositions	Actions
L'accompagnement technico-économique et la formation initiale/continue doivent être renforcés dans un objectif de multi-performance des chefs d'exploitation. Ces derniers seront d'autant plus autonomes et responsables dans leurs décisions qu'ils auront réussi à les prendre en pondérant tous les axes de la durabilité. Les organismes professionnels qui accompagnent les agriculteurs au quotidien sont donc invités à créer une offre de prestations et de formations centrée sur la recherche de la multi-performance.	Recenser et mettre en avant tous les exemples de pratiques agro-écologiques qui ont des bénéfices économiques neutres ou positifs afin de démontrer que les deux sont conciliables,

L'implication des filières et le développement des GIEE est à encourager et à accompagner afin de favoriser l'innovation et sa propagation	
Il est nécessaire d'évoluer dans l'approche de la performance de l'exploitation. La trop simple marge brute à l'hectare par exemple ne peut suffire à évaluer techniquement et économiquement la performance. Les effets précédents et les arrières-effets sont systématiquement omis dans cette logique. Il convient donc de développer des approches pluriannuelles intégrant les bénéfices agronomiques aux résultats technico-économiques.	Initier des travaux de réflexion, collecter et diffuser des références sur les performances économiques globales à l'échelle des rotations ou des systèmes.
L'ensemble des partenaires agricoles, déjà sensibilisés en CDOA, se doivent de bien avoir conscience et de partager, les enjeux et les grands défis qui font face à l'agriculture dans les années et décennies à venir. Il convient d'entrer collectivement dans une logique d'anticipation	
En vue d'accompagner et de soutenir des systèmes herbagers plus efficaces, il convient de favoriser la restructuration foncière des exploitations orientées dans ces systèmes.	
III.2 Environnement et agriculture , un service réciproque	
Propositions	Actions
travailler avec les OUGC dans le cadre de leur demande d'autorisation unique de prélèvement à la gestion de la ressource en privilégiant ces orientations : partage de la ressource limitée, priorité aux systèmes polyculture-élevage, consommation raisonnée de l'eau, la valeur ajoutée	intégrer les orientations de gestion de l'eau dans la concertation et les documents techniques que l'OUGC doit mener en vue d'obtenir son autorisation unique de prélèvement,
Promouvoir le regroupement en GIEE dans les périmètres de protection des captages, avec des projets visant à préserver la qualité de l'eau	mobiliser les animateurs ressources et la profession agricole dans les secteurs concernés sur la mise en place de GIEE dans les périmètres de protection des captages.
Promouvoir les MAE à enjeu eau et biodiversité	Mobiliser les opérateurs des mesures agro environnementales pour déployer les MAEC enjeu eau et biodiversité

III.3 Nécessité de développer des diagnostics élargis faisant une large place à l'agronomie	
Propositions	Actions
Intégrer dans les diagnostics d'exploitation des sujets plus globaux et ciblant les grands enjeux et défis de l'agriculture.	Amener les candidats à l'installation à approfondir la réflexion sur la durabilité de leur projet et son adéquation avec l'exploitation visée par exemple en leur demandant d'annexer cette analyse à leur PE
Dans le cadre des MAEC, le diagnostic doit permettre de jauger de l'intérêt de s'engager mais aussi de vérifier la pérennité des pratiques au-delà de la période contractuelle (au besoin en le complétant d'un accompagnement technique pendant la mise en œuvre des nouvelles pratiques).	Essayer de mobiliser les aides du second pilier de la PAC pour faire évoluer les pratiques à partir d'un diagnostic de départ basé sur la multi-performance.
IV.1 La planification de l'urbanisme : l'activité agricole ne doit pas être examinée « par défaut »	
Propositions	Actions
Demander un projet agricole dans chaque document d'urbanisme, actant ainsi l'importance de l'activité économique agricole dans les territoires.	Établir un cahier des charges et une liste de préconisations pour l'établissement des diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme, à destination des maires et des bureaux d'études.
Préconiser des diagnostics avec une dimension prospective, des exploitations étudiées au cas par cas, des éléments sur la qualité agronomique des terres.	
Sensibiliser les élus municipaux sur l'intérêt des diagnostics agricoles.	Former et/ou informer les élus municipaux.
Inciter la réalisation de documents d'urbanisme intercommunaux.	
Concilier le développement des sièges d'exploitations avec les objectifs de préservation des éléments de la trame verte et bleue.	
IV.2 L'aménagement des territoires : vers un développement raisonné	
Propositions	Actions
veiller à ce que les documents de planification (SCoT, PLU) prennent en compte une consommation du foncier nécessaire au	veiller aux orientations retenues par le porteur du document de planification dans le cadre de l'association des partenaires à l'élaboration du

développement du territoire dimensionnée sur la base d'une gestion économe de l'espace agricole et naturel (réalisme du développement démographique, densités des opérations d'habitat, priorisation des pôles urbanisés pour le développement de l'habitat, ...)	document,
Privilégier les formes urbaines qui permettent, à densité de logements égale, un sentiment de meilleure qualité de vie (surface de parcelle individuelle plus petite ne signifie pas automatiquement perte de qualité de vie).	Demander que dans les documents d'urbanisme des préconisations sur l'implantation des bâtiments sur les parcelles, sur la densité (nombre de maisons/ha ou surface utilisée pour un seul logement) et sur leur position dans les parcelles soient proposées.
Exiger des diagnostics avec des approches plus fines de la situation (les friches, les délaissés, les logements vacants...).	
Sensibiliser les élus aux questions d'aménagement.	Former et/ou informer les élus.
Expliquer les avis de la CDCEA et les décisions prises par l'État.	
Conserver la vocation agricole productive des zones fléchées comme zones d'activités dans les documents d'urbanisme jusqu'à leur changement réel d'affectation (promouvoir l'usage des conventions de mises à dispositions dans l'attente de l'artificialisation de ces zones).	
IV.3 L'agriculture productrice d'énergie : une concurrence et une complémentarité	
Propositions	Actions
réserver le développement de parcs photovoltaïques au sol aux emprises rendues stériles pour l'agriculture (friches).	
Développer le photovoltaïque sur les bâtiments existants, et sur les nouveaux bâtiments à condition que leur vocation agricole adaptée à l'exploitation soit démontrée.	
Privilégier et encourager des projets méthanisation territoriaux et collectifs et utilisant exclusivement des effluents, des cultures intermédiaires et des sous-produits agricoles en évitant de développer surfaces dédiées à la méthanisation en concurrence aux productions alimentaires et à l'élevage.	Demander pour chaque projet une fiche descriptive, détaillée et argumentée.
Même si l'installation d'éolienne est moins	

impactante sur la consommation d'espace, il est important de rester vigilant, notamment sur l'excès de création de chemins d'accès aux installations.	
IV.4 L'accès au foncier	
Propositions	Actions
Favoriser l'installation	Réécrire la grille d'équivalence des moyens de production par unité de main d'œuvre en l'adaptant au nouveau contexte.
Favoriser le développement de l'élevage et de la Valeur Ajoutée.	
Limiter au maximum les tentatives de contournement du schéma des structures par un action juridique systématique.	Revisiter le schéma des structures.
V. La communication positive	
Propositions	Actions
Définir et développer une stratégie commune de communication positive sur les métiers de l'agriculture	Intervenir précocement auprès des apprenants de l'enseignement général et agricole, sur les métiers de l'agriculture (rejoint en cela les actions sur l'attractivité des métiers et le renouvellement générationnel en agriculture)
	Définir une stratégie de communication auprès des citoyens sur les projets agricoles, en amont de leur développement, afin d'en favoriser l'acceptabilité.

À partir de ce cortège d'orientations et d'actions à mettre en œuvre, il s'agira rapidement de définir une batterie d'indicateurs de suivi du PAD.

Cela travail représentera la première action transversale du PAD.

CONCLUSION

Le présent projet agricole départemental résulte d'un travail de concertation conduit entre les pouvoirs publics, les organisations agricoles et l'ensemble des partenaires du monde agricole et rural du département, présents au sein de la CDOA.

Les orientations stratégiques qu'il propose constituent la feuille de route de l'agriculture départementale sur la période 2015 – 2020.

Il se veut intégrateur des enjeux du développement durable, donc ouvert aux attentes sociétales et tenant compte des bouleversements récents du contexte agricole, comme la réforme de la PAC ou la création de la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Il tient compte des évolutions récentes de l'activité agricole et agro-alimentaire, ainsi que des enjeux globaux qui font face à l'agriculture en matière de préservation de l'environnement, ou de performance économique.

Le PAD se veut opérationnel et donc propose des actions concrètes à inscrire dans cadre des orientations stratégiques proposées. Ces grandes orientations, partagées par l'ensemble des partenaires agricoles se veulent équilibrées, et la réussite de ce projet réside dans la capacité et la volonté collective des acteurs à accompagner ces orientations. Ainsi, le renouvellement générationnel, la multi-performance des exploitations et la place prépondérante de l'élevage et de ses filières induisant l'essentiel de l'emploi agricole sur le département, doivent être le fil conducteur des réflexions en Deux-Sèvres. De même, l'agronomie, remise au cœur des pratiques agricoles, et au service de l'environnement et des territoires, doit également constituer une base de réflexion pour les projets de développement de l'agriculture.

Le PAD devra sa réussite à sa capacité à répondre à la nécessité d'adapter le tissu agricole productif à une économie beaucoup plus ouverte, en renforçant la compétitivité des exploitations, en améliorant les compétences des agriculteurs qui les dirigent ou encore en les incitant à l'organisation collective et à l'implication dans les filières. Il devra également répondre à la volonté des acteurs de mieux ancrer l'agriculture dans son territoire pour en favoriser l'attractivité et lui permettre de répondre pleinement aux attentes sociétales et aux exigences environnementales.

En ce sens il correspond aux objectifs ministériels et constitue en quelque sorte le projet agroécologique des deux-Sèvres, associant à la fois performances économique, environnementale et sociale.

Glossaire :

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

GEDA : Groupe d'Etudes et de Développement Agricole

GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental

HCF : Hors Cadre Familial

MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAC : Politique Agricole Commune

PAD : Projet Agricole Départemental

PAZV : Plan d'Actions Zones Vulnérables

PDRR : Programme de Développement Rural Régional

PE : Plan d'Entreprise

PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SDDSA : Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles

SDRSA : Schéma Directeur Régional des Structures Agricoles

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Résilience : La **résilience d'un système** est sa capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

Document de travail